Département des Pyrénées-Orientales

Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024



COMMUNE D'ILLE SUR TET SEANCE DU 06 MAI 2024

Date de convocation :

29/04/2024

En exercice: 29

Présents: 18

Votants: 22

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents: Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Evelyne FUENTES, Armande IGLESIAS, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Frédéric CRAVO (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH), Yasine SEBAHOUI (pouvoir à Alain MARGALET),

<u>Absents</u>: Clara ROSE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Danielle POUDADE, Marielle ALONSO

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/33 : DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE

Vu la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (FLAN) :

Vu le programme national « Petites Villes de Demain » ;

Considérant que la commune d'Ille sur Têt a été labellisée au titre du programme « Petites Villes de Demain » par la Préfecture du Département des Pyrénées-Orientales;

Considérant que ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralité, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation des centres-bourgs.

Considérant que la mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

<u>Phase 1</u>: La convention d'adhésion, signée par la Communauté de Communes Roussillon-Conflent, les deux communes PVD, l'Etat, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et le Département des Pyrénées-Orientales, le 20 juillet 2021.

<u>Phase 2</u>: La phase d'initialisation, en cours, qui se traduit par la rédaction d'une convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et qui fait l'objet de la présente délibération.

<u>Phase 3</u>: La phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce, jusqu'en mars 2026. Tel que prévu par les textes, l'ORT a une durée de validité de cinq ans, à compter de la signature de la convention-cadre valant ORT (avec ses annexes).

Considérant que l'ORT, issue de la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), est un outil opérationnel dont les incidences en matière d'habitat et de commerces peuvent être significatives. Elle confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux sur des secteurs d'intervention identifiés dont les centres-anciens ;

Considérant que cinq orientations stratégiques ont été définies par la Communauté de Communes Roussillon-Conflent avec les deux « Petites Villes de Demain », Ille Sur Tet et Millas :

Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

- Orientation 1 : Redynamiser l'habitat dans les centres anciens
- Orientation 2 : Accompagner le développement économique
- Orientation 3 : Valoriser les formes urbaines et les patrimoines
- Orientation 4 : Développer la mobilité et les connexions
- Orientation 5 : Améliorer le cadre de vie des habitants

Considérant que la revitalisation des centres-bourgs s'inscrit dans une démarche de projet partagée par l'ensemble des acteurs du territoire. L'engagement de tous les acteurs, la Communauté de Communes et les communes lauréates, l'Etat, les établissements et opérateurs publics dont la Banque des Territoires, la Région, le Département et tous acteurs privés concernés sera indispensable pour accompagner cet élan et participer à la réussite du projet de revitalisation du territoire.

Considérant que le Comité de projet, instance de suivi et de validation du programme « Petites Villes de Demain », coprésidé par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Prades, le Président de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent, et les Maires des deux communes concernées, s'est réuni le 29 avril 2024.

Considérant que le Comité de projet a validé la stratégie de revitalisation intercommunale, ainsi que ses déclinaisons communales décrites dans la convention-cadre, les secteurs d'intervention de l'ORT multi sites, les actions matures des deux communes sous la forme de fiches-actions et la maquette financière associée.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », le projet de revitalisation décrit dans la convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que les secteurs d'intervention, les orientations stratégiques, les actions et les intentions de projet qui en découlent ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT.

Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire de Mairie sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 6 mai 2024

Le Maire,









Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024







CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

pour la Communauté de Communes Roussillon Conflent et les communes d'Ille-sur-Têt et Millas















ENTRE

La Communauté de Communes Roussillon Conflent, représentée par son Président Monsieur Marc BIANCHINI,

La commune d'Ille-sur-Têt, représentée par son maire, Monsieur William BURGHOFFER;

La commune de Millas, représentée par son maire, Monsieur Jacques GARSAU;

Ci-après désigné par « les collectivités bénéficiaires »

D'une part,

ET

L'État, représenté par le Préfet des Pyrénées-Orientales, Monsieur Thierry BONNIER, Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du 18 février 2022,

Ci-après désigné par « la Région » ;

Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, représenté par sa Présidente, Madame Hermeline MALHERBE;

La Banque des Territoires, représentée par son directeur territorial, Monsieur Vincent NICLAS,

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par sa directrice générale, Madame Sophie LAFENETRE;

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, représenté par son Président, Monsieur Michel GARCIA;

ci-après désigné par « les Partenaires »,

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 20 juillet 2021 Vu la convention CRTE signée le 17 décembre 2021





Petites villes

Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:





Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux pour la réussite et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les **ambitions retenues pour le territoire**, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature de la présente convention : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté de Communes Roussillon Conflent et les communes d'Ille-sur-Têt et Millas ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 20 juillet 2021.

La convention-cadre se veut évolutive et intégrera par voie d'avenants, les différents éléments de conclusion des études en cours ou à venir, ainsi que les évolutions des programme d'actions.

Le comité de projet évoqué dans la convention d'adhésion sera dénommé comité de pilotage dans la convention-cadre





1-1 Le territoire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent

Trait d'union entre la Plaine du Roussillon et le Conflent, le territoire de la Communauté de Communes Roussillon est structuré autour de 3 entités paysagères :

- Le massif des Aspres, au sud, composé de pâturages
- Le secteur des Fenouillèdes, au nord, essentiellement viticole avec de la garrigue et des prairies
- Et, la vallée de la Têt, partie irrigable constitué des vergers et de maraichage

Ce territoire de 233 km² pour près de 18 800 habitants en 2022 est constitué de 16 communes. La densité de population y est faible avec une moyenne de 78 hab./km² et avec de fortes disparités : Glorianes 1.3 hab./km², Corbère les Cabanes : 225 hab./km²).

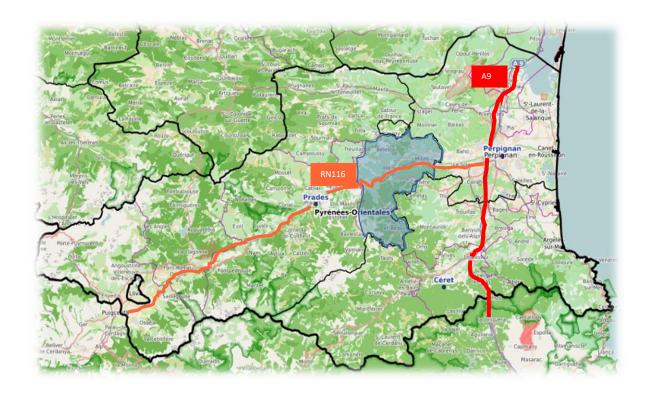
Idéalement situé au milieu du département des Pyrénées-Orientales, à mi-chemin entre la mer et la montagne, le territoire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent est bien desservi par la RD 66 qui constitue l'artère du territoire : 6 communes bénéficient de la proximité de la RN 116 (+ 15 500 véhicules par jour en 2019 entre Millas et Bouleternère). Les possibilités de déplacements en commun existent également grâce à la ligne ferroviaire Perpignan/ Villefranche de Conflent et la présence des deux gares sur le territoire : Ille-sur-Têt et Millas. Enfin, des lignes de bus assurent un maillage territorial d'une large majorité de communes et permettent ainsi de rejoindre le principal pôle économique du département : Perpignan.

Le territoire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent est un territoire essentiellement rural marqué par 62% d'occupation forestière et 35% d'occupation agricole. L'arboriculture (et plus particulièrement la culture de la pêche) a façonné le paysage intercommunal. Les crises conjoncturelles et structurelles de cette dernière décennie ont entrainé le déclin de cette activité agricole et l'urbanisation a remplacé peu à peu les vergers, notamment dans la plaine de la vallée de la Têt.

Les deux communes s'inscrivent comme des centralités sur le territoire. Ille-sur-Têt constitue un pôle d'équilibre et Millas tient lieu de pôle d'appui de l'armature territoriale au titre du SCOT.







La commune d'Ille-sur-Têt, avec ses 5 500 habitants, joue un rôle central sur le territoire et même au-delà des frontières de l'intercommunalité. Elle est le pôle de centralité économique avec de nombreux commerces et des services variés (administratifs, médico-sociaux, d'enseignements...). Elle dispose également d'un riche patrimoine paysager et architectural qui en fait une attractivité touristique et culturelle. D'autre part, le tissu associatif est bien représenté avec plus d'une centaine d'associations qui animent la commune et le territoire, tout au long de l'année. La ville d'Ille-sur-Têt est également connue pour son site touristique naturel des Orgues (120 000 entrées annuelles).





La commune de Millas, avec plus de 4 300 habitants, constitue un pôle d'appui à la commune d'Illesur-Têt mais rayonne sur son propre bassin de vie, allant de Saint-Féliu d'Amont à Corbère. Il permet ainsi à la population de trouver les services indispensables au quotidien. La commune connait un regain d'attractivité démographique en raison de sa proximité avec l'agglomération perpignanaise, attirant ainsi des ménages avec des catégories socioprofessionnelles supérieures et des jeunes retraités. La commune est toutefois touchée par un phénomène de paupérisation en son centre même si le taux de vacance des logements est faible (7,2%). La commune de Millas a fait l'objet de l'étude « Millas 2040 ». Cette dernière a permis de poser un diagnostic fin ciblé sur la ville, d'en définir les enjeux locaux et de déterminer un plan guide concret, spatialisant l'ensemble de la stratégie du projet de ville à l'horizon 2040.

Millas dispose de nombreux atouts naturels et paysagers (lacs, massif de Força Réal) qui attirent la population locale mais également des touristes. Les lacs de Millas sont également prisés par les amateurs de pêche grâce à des parcours labellisés.

Les enjeux pour l'intercommunalité seront donc de conforter ces deux polarités sur le territoire en renforçant l'offre de commerces et de services dans ces villes-centres afin de les redynamiser et en parallèle, assurer une offre de logement adaptée aux besoins des ménages. Le besoin d'anticipation du vieillissement de la population et des réponses aux besoins des populations précaires seront également importants tout comme le développement touristique du territoire. Enfin, les enjeux transversaux de mobilités et de transition écologique seront également à prendre en considération au vu des changements climatiques et de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Pour répondre à ces enjeux, le territoire a mis en place différents dispositifs :

- Contrat Bourg Centre Occitanie sur Ille-sur-Têt depuis 2019, renouvelé en 2023.
- Contrats Locaux de Sécurité (CLS) pour les villes d'Ille-sur-Têt et Millas signés au mois de mai 2022.
- CRTE (Contrat de Relance et de Transition Energétique) signé fin 2021.
- CTO (Contrat Territorial Occitanie) en cours d'élaboration avec le Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes signé en 2023.
- Etude sur l'habitat du parc privé ancien afin de lutter contre la vacance sur la commune d'Ille-sur-Têt (2023).

D'autres études et dispositifs viendront enrichir l'existant :

- Contrat Bourg Centre Occitanie sur Millas et Néfiach prévu 2024.
- Etude sur la sécurisation des voies principales traversant la ville d'Ille-sur-Têt en cours d'élaboration (2022-2024).

La Communauté de Communes Roussillon Conflent a lancé la mise en œuvre de son projet de territoire (délibération fin 2023, lancement officiel mars 2024).

Le programme Petites Villes de Demain décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation, à moyen et long terme, pour le









renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise, dans la durée, les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur une période de 5 ans à partir de sa date de signature. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention aboutit à l'élaboration d'un plan d'action et une stratégie de revitalisation sur les périmètres spécifiques au cœur des communes d'Ille-sur-Têt et Millas. Ce travail se déroule en parallèle de la construction et la définition du projet de Territoire sur la Communauté de Communes Roussillon Conflent. Cette concomitance des deux programmes permettra à chacun d'alimenter l'autre et d'assurer une cohérence entre ces deux démarches bien distinctes.

1-2 L'ORT

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.

L'opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi ELAN, est un dispositif au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation des centres villes. Son objet est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, pour consolider le tissu urbain de ce territoire, pour améliorer l'attractivité des centres villes et renforcer leurs fonctions de pôles de services urbains.

L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements comme celle des locaux commerciaux et artisanaux, de lutter contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier y compris l'immobilier touristique, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter des friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La réalisation des projets inscrits au sein des fiches action est conditionnée, notamment, par leur acceptation réglementaire.





Article 2 – Les ambitions du territoire

Le projet d'ORT porte l'ambition politique et stratégique du territoire portée par le programme Petites Villes de Demain sur les communes d'Ille-sur-Têt et de Millas. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc..., en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (SCOT, SRADDET, etc.). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, élus, etc... Elle est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

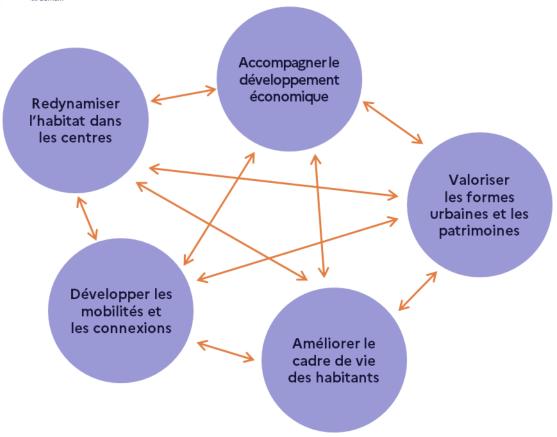
Le 19 mars 2024 a eu lieu la réunion de lancement du projet de territoire de Roussillon Conflent. L'objectif est de co-construire la vision stratégique et dynamique du territoire. Il s'agit de définir une stratégie territoriale pertinente au regard des spécificités du territoire, de ses atouts, ses faiblesses, ses opportunités et ses risques, ainsi que des dynamiques et dispositifs déjà en cours à différentes échelles. Cette co-construction participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

L'ensemble des dispositifs mis en place dans le cadre de cette ORT, et des projets recensés s'articulent autour de 5 ambitions majeures :

- 1. Redynamiser l'habitat dans les centres
- 2. Accompagner le développement économique
- 3. Valoriser les formes urbaines et le patrimoine
- 4. Développer la mobilité et les connexions
- 5. Améliorer le cadre de vie des habitants







Redynamiser l'habitat dans les centres anciens

Les centres anciens des communes de Roussillon Conflent présentent des bâtiments architecturalement remarquables mais répondant, pour beaucoup, à des normes anciennes et qui correspondent moins (sans travaux conséquents) aux usages ménagers actuels. Ils nécessitent d'être rénovés, parfois lourdement, sur le plan structurel et énergétique, puis reconfigurés pour accueillir des logements de qualité. Aujourd'hui, les centres de Millas et d'Ille-sur-Têt présentent un taux de vacance important et une forte dégradation du parc de logements. Ce volet s'inscrit donc au cœur de cet ORT, et dans le programme d'action Petites Villes de Demain. L'objectif est de revitaliser les centres en permettant un accès à des logements qualitatifs, au sein d'un environnement agréable et dynamique.

Accompagner le développement économique

L'une des problématiques récurrentes des zones rurales concerne le report de l'activité commerciale en périphérie dans des zones dédiées. Les villes de Roussillon Conflent sont également concernées par cette problématique. Les commerces ferment dans les centres et laissent leurs locaux vacants. L'objectif du territoire de Roussillon Conflent, et plus spécifiquement des communes d'Ille-sur-Têt et de Millas, est de recréer des espaces de vie attractifs en cœur de ville et d'attirer de nouveau des commerçants et artisans.





Valoriser les formes urbaines et les patrimoines

La situation géographique et le contexte historique prodiguent aux villes et villages du territoire Roussillon Conflent un patrimoine bâti extrêmement particulier et précieux. Les formes urbaines des centres anciens sont des marques de cette histoire. L'objectif de cet axe stratégique est de préserver ce patrimoine (bâti et formes urbaines), tout en l'adaptant pour le rendre à la fois appropriable par ces usagers et résilient face aux problématiques environnementales actuelles. Les centres villes doivent retrouver leur rôle de centralité.

Développer les mobilités et connexions

Une réflexion est à mener sur le plan de mobilité du territoire. Le positionnement géographique de Roussillon Conflent et le maillage viaire sur le territoire confère aux villes de l'EPCI une fonction de lieu de passage. Des centralités touristiques positionnées à l'extérieur des communes ne favorisent pas la visite des centres villes. Par ailleurs, la configuration historique des centres d'Ille-sur-Têt et de Millas implique que la place de la voiture s'est orchestrée autour de ces sites. Cela accentue l'effet « passage » et d'enclavement de ces espaces anciens. A l'heure où la place de la voiture en ville est repensée et les mobilités douces valorisées, il est opportun de repenser le plan de circulation de ces communes pour créer des cheminements fluides (adaptés par flux) et de reconnecter les centres à leur périphérie.

Améliorer le cadre de vie des habitants

Aménager un espace doit intégrer l'objectif de rendre agréable cet espace pour celui qui l'utilise, qui en a un usage. C'est dans cette optique que s'inscrit ce cinquième axe. Il s'agit de rendre les espaces en centre-ville attractifs et agréables. Cet axe fait écho aux 4 premiers et ne peut être considéré de manière indépendante. L'attractivité se créé dans un cadre harmonieux, disposant d'espaces appropriables pour un certain nombre d'activités, évènements, services. Les espaces attractifs se doivent d'être sécurisés, accessibles et soutenables. En effet, la résilience au changement climatique prend également une part prépondérante dans cet axe.

Un projet global et des profils spécifiques de chaque ville :

Les communes d'Ille-sur-Têt et de Millas, lauréates du programme Petites Villes de Demain, s'inscrivent toutes deux dans la stratégie globale, présentée ci-dessus, mais conservent leurs propres spécificités, enjeux et ambitions. Ainsi, une analyse plus focalisée sur les stratégies des communes a permis d'élaborer les profils d'Ille-sur-Têt et Millas, dans ce schéma stratégique :





La ville d'Ille-Sur-Têt :

Elue Petite Cité de Caractère, le centre ancien de la ville d'Ille-sur-Têt dispose d'un patrimoine architectural remarquable mais qui tend à se dégrader fortement dans certaines rues. Il se caractérise par un tissu serré composé de rues étroites, de bâtiments anciens dont des monuments remarquables à revaloriser. Le centre ancien est fortement touché par un fort taux de vacance en matière de logement couplé à une fuite des commerces vers les grands axes routiers et en périphérie de ville. Le centre ancien d'Ille-sur-Têt a tout le potentiel pour retrouver un rôle central et rayonnant pour le territoire mais nécessite de mettre en place un certain nombre d'actions dans la requalification des îlots, de dynamique économique et de valorisation du patrimoine. Il s'agit donc de proposer, ici, des fiches action en lien avec ces enjeux considérés comme prioritaires pour la commune. Cette dernière se concentre donc sur la création d'un réseau de pôles attractifs au cœur du centre ancien.





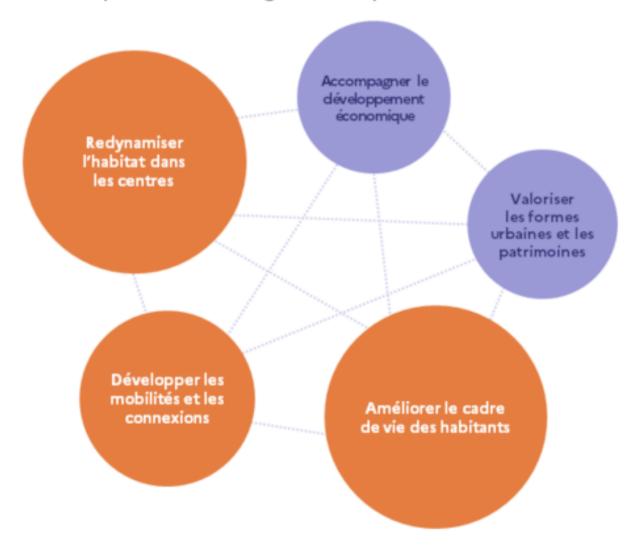
La ville de Millas :

La commune de Millas présente un cœur de ville ancien dont les espaces, totalement imperméabilisés, ont perdu leur fonction de lieux de vie, d'espaces propices au regroupement, à l'échange, et a conduit à la désertification des commerces de proximité. La commune se concentre alors sur la création de pôles d'attractivités et de convivialité, à travers l'aménagement d'espaces qualitatifs, végétalisés et soutenables lors des épisodes climatiques critiques (canicules, inondation, ...). La commune souhaite ainsi élaborer un projet global permettant de répondre à l'ensemble de ces enjeux en priorisant les thématiques en lien avec l'habitat, le cadre de vie des habitants et la mobilité.



Ville de Millas

Un projet global sur le territoire... et pertinent au regard des spécificités locales



Article 3 – Les orientations stratégiques



Les transitions écologique et numérique sont des orientations transversales, intégrées dans chacune des orientations.

La présente convention fixe les orientations stratégiques. Elles sont déclinées de façon homogène mais avec des actions différenciées selon qu'il s'agisse de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, de la commune d'Ille-sur-Têt ou de la commune de Millas.

Ambition 1: Redynamiser l'habitat dans les centres

- Orientation 1: Accompagner la rénovation de l'habitat privé
- Orientation 2 : Requalifier et développer l'offre de logement

Ambition 2: Accompagner le développement économique

- Orientation 1: Consolider l'offre de commerces et de services
- Orientation 2 : Soutenir le développement de l'économie de proximité

Ambition 3: Valoriser les formes urbaines et les patrimoines

- Orientation 1: Valoriser les patrimoines naturels, paysagers et architecturaux
- Orientation 2 : Assurer un développement urbain équilibré

Ambition 4: Développer les mobilités et les connexions

- Orientation 1: Faciliter les mobilités
- Orientation 2: Requalifier et aménager les voiries et les aires de stationnements structurantes

Ambition 5: Améliorer le cadre de vie des habitants

- Orientation 1: Impulser une démarche de territoire engagée dans la transition écologique
- Orientation 2 : Proposer des équipements structurants adaptés
- Orientation 3: Encourager une démarche d'animation du territoire







Toute évolution des orientations ou des objectifs, en cours de programme, sera validée par le comité de pilotage, et fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Les évolutions non substantielles des actions ne font pas l'objet d'avenant.

Chacune de ces ambitions va constituer les axes stratégiques pour construire le plan d'actions des communes Petites Villes de Demain de Roussillon Conflent. Ces axes traduisent les leviers à actionner suite aux constats du diagnostic. Cependant, ces cinq axes (ou ambitions) ne peuvent être considérés de manière déconnectée. Ils permettent de décrire les enjeux du territoire et de la ville et sont donc tous interconnectés. Ils suivent la logique systémique propre à l'urbain et aux logiques territoriales. Le plan d'action qui découle de l'identification de ces axes sera donc transversal. Chaque action répondra à un ou plusieurs axes. Et l'ensemble des actions constituera un projet global permettant de répondre à ces 5 axes.

Article 4 - Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Périmètre de la stratégie territoriale (annexe 2): le périmètre de la stratégie territoriale constitue l'échelle large de réflexion permettant de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation des centres anciens d'Ille-sur-Têt et de Millas ainsi que des communes structurantes du territoire. Le périmètre de la stratégie territoriale sera celui du territoire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent.

Périmètre de l'ORT (annexe 2): le périmètre de l'ORT est restreint aux centres villes des deux pôles structurants. La définition des périmètres sur les deux communes s'est d'abord appuyée sur les contours des remparts historiques des deux centres. Ille-sur-Têt et Millas ont toutes deux connu un développement concentrique d'une cellera autour de leur édifice religieux. Les périmètres ORT proposés se basent sur ces tracés avec un ajustement propice à la revitalisation.

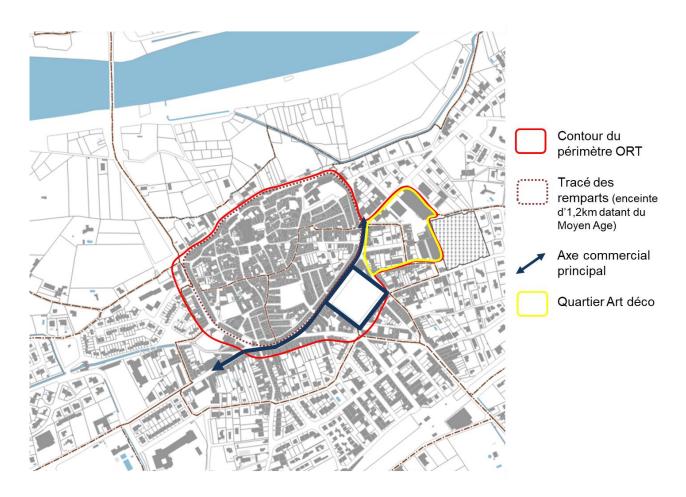
Sur la commune d'Ille-sur-Têt, le périmètre ORT se construit de la manière suivante :

Il s'appuie, comme expliqué précédemment, sur le tracé des remparts historiques. Le tissu urbain, au sein de ces remparts, tranche avec le tissu beaucoup plus aéré en périphérie. Cette morphologie est typique des modèles urbains du moyen âge. C'est sur cet espace que porte l'objectif de revitalisation et qui constituera le noyau du périmètre d'actions. Aujourd'hui, le passage de la route départementale D916, le long des anciens remparts, a conduit la plupart des commerces à s'installer le long de cet axe. La stratégie de revitalisation du centre dans le cadre de cet ORT affiche une ambition forte sur le développement économique. Aussi, pour disposer des leviers d'actions propres à l'ORT sur cet axe structurant, le périmètre ORT intègre la frange de bâtiments





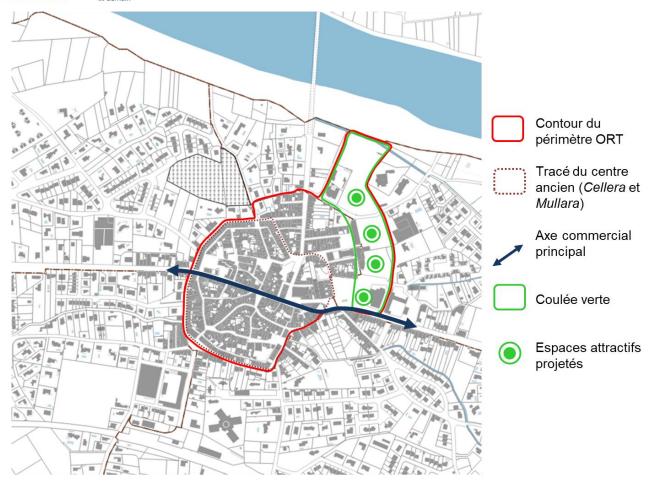
(et donc de locaux commerciaux) le long de cette rue. Par ailleurs, le quartier Art Déco d'Ille-sur-Têt jouxte le centre ancien et constitue un espace équipé avec une forte identité qui doit être considéré comme partie prenante du centre dans les projets de revitalisation du territoire, au titre de l'ORT.



Sur la commune de Millas, le périmètre ORT se construit de la manière suivante :

Le périmètre ORT, sur le centre de Millas, s'est construit sur les tracés historiques de la ville. Ce « village » avait évolué autour d'une cellera radiocentrique et s'était développé grâce au canal d'irrigation. La Muralla est ensuite venu protéger et redéfinir son périmètre urbain (XVe siècle) caractérisant le centre-ville. Aujourd'hui, les contours de ce périmètre se traduisent par un tissu morphologique dense, maillé par des rues étroites. Il s'agit donc, dans le cadre de cet ORT, de se concentrer sur cet espace central. Les problématiques et ambitions stratégiques de Millas conduisent à étendre le périmètre à l'est, pour permettre des actions de revitalisation et de verdissement/rafraichissement du centre. Il s'agit donc d'intégrer au périmètre une frange urbaine, support d'un nouvel axe structurant et propice à la vitalité du centre. L'intégration de cet espace au périmètre permet de disposer d'une unité (au regard de la boîte à outils de l'ORT) et une cohérence sur les actions de revitalisation menées sur Millas. Ce périmètre correspond également au « secteur à enjeux » identifié dans le cadre de l'étude Millas 2040.





Les plans joints en annexe 2 définissent clairement les limites du périmètre.

Le projet de revitalisation des centres villes d'Ille-sur-Têt et de Millas, et des centres-bourgs susceptibles d'intégrer la convention cadre valant ORT, se concentre sur :

- La rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance et l'habitat insalubre, tout en conservant la typologie architecturale du patrimoine ancien et identitaire des centres bourgs;
- Le soutien et le développement du tissu commercial et de services en renforçant le dynamisme économique et l'attractivité touristique sur le territoire ;
- La requalification des espaces publics et des friches urbaines en les aménageant et en les valorisant dans un souci d'équilibre et de consolidation du fonctionnement urbain.
- La mise en place d'une mobilité durable et fonctionnelle pour connecter ces périmètres judicieusement.







4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la Communauté de Communes Roussillon Conflent. Sont présentés, dans le présent document les projets présentant un niveau de maturité permettant la création de fiches actions dédiées.

L'inscription formelle des actions dans le programme Petites Villes de Demain est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet Petites Villes de Demain, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.







Les 6 premières fiches présentées dans ce plan d'actions concernent le périmètre Petites Villes de Demain, à savoir les deux communes : Ille =-sur-Têt et Millas.

Fiche action	Maitre d'ouvrage	Calendrier
Fiche action 1.1 - Lancer une étude pré- opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU	ECHANAGE ET COMMUNES ROUSSELLON COMPLETE	2024 : lancement de l'étude pré-opérationnelle
Fiche action 1.2 - Etablir un plan d'action pour la revitalisation du commerce en centre ancien	COMMUNITY OF CONTROLS ROUSERLON CONTERNT	2024
Fiche action 1.3 - Planifier une mobilité fonctionnelle, sécurisée et durable dans les centres anciens	ILLE SUR TET	A partir de 2024
Fiche action 1.4 - Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics	MAIRIE ILLE SUR TET	A partir de 2024
<u>Fiche action 1.5</u> - Désimperméabiliser et végétaliser les centres anciens	ILLE SUR TET	A partir de 2024
Fiche action 1.6 - Développer des logements d'urgence à vocation sociale	ILLE SUR TET	A partir de 2024

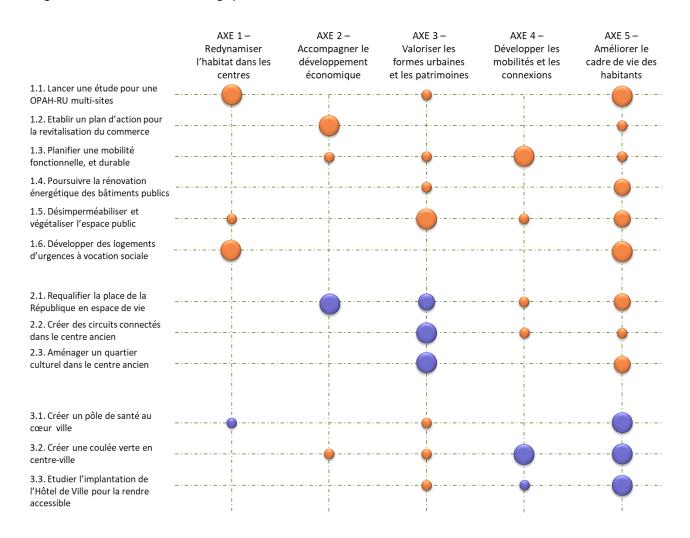


Les 6 fiches suivantes concernent des actions spécifiques à chaque commune.

	Fiche action	Maitre d'ouvrage	Calendrier
Des actions spédifiques sur la commune d'ille sur Tet	<u>Fiche action 2.1</u> - Requalifier la place de la République en espace de vie, nouvelle centralité du centre ancien	MAIRE ILLE SUR TET	A partir de 2024
	<u>Fiche action 2.2</u> - Créer des circuits connectés dans le centre ancien	ILLE SUR TET	2024-2025
	<u>Fiche action 2.3</u> - Créer un quartier culturel dans le centre ancien d'Ille sur Têt	ILLE SUR TET	2024-2026 Le projet de la phase 2 de l'Hospice et le projet de la maison des œuvres commenceront en premier
Des actions spécifiques sur la commune de Millas	<u>Fiche action 3.1</u> - Créer un pôle de santé au cœur de ville pour améliorer l'accès aux soins dans la ville de Millas		2024 -2025 Démarrage des études : 2024
	<u>Fiche action 3.2</u> - Créer une coulée verte en centre ville		Démarrage des études globales en 2024 Démarrage de la phase 1 de la coulée verte :2024-2025 Démarrage des phases 2, 3 et 4 : à définir
	Fiche action 3.3 - Etudier les possibilités de transfert de l'Hôtel de Ville de Millas pour rendre accessible le service public à tous		2024-2026



Comme évoqué précédemment, ces actions constituent un projet global du territoire Petites Villes de Demain sur Roussillon Conflent. Celui-ci répond à l'ensemble des ambitions identifiées par le diagnostic comme axes stratégiques structurant.



Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie: les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, le CAUE, l'agence d'urbanisme..., pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et







opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à participer, dans la mesure de leurs possibilités, à la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais possibles les demandes de financement qui leur sont soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes d'Ille-sur-Têt et Millas assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de leur commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté de Communes Roussillon Conflent, signataire, s'engage à désigner dans ses services, un chef de projet Petites Villes de Demain, responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les deux communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du







territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Chaque territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT d'un poste de chef de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire pour la réalisation des projets.

En particulier:

- **L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain et en particulier le Club;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés;







- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat, pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités: la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et la dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale);
- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis dans la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales 2022-2028, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairent l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des schémas régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le plan Régional pour la Qualité Alimentaire....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg-Centre.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, pourra apporter, dans la mesure des possibilités budgétaires et après décision de l'Assemblée Délibérante, son concours aux actions visées par le programme.







Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département pourra s'engager à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairent l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Plusieurs opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme « Petites Villes de Demain » en mobilisant sur la période 202-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics),
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine « Petites Villes de Demain », les opérations de personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre de l'ORT.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet « Petites Villes de Demain », dénommé via cette convention « comité de pilotage », une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC « Petites Villes





de Demain » de la Banque des Territoires, selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-6-2. L'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO)

L'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF Occitanie sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6-6-3. La Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales (CCI)

La revitalisation du territoire relève d'acteurs institutionnels, politiques et économiques. Aussi, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales (CCI des Pyrénées-Orientales) s'engage, dans cette démarche partenariale, à œuvrer, dans le cadre de ses compétences et missions, à la requalification d'ensemble du territoire. A cet effet, la CCI des Pyrénées Orientales soutiendra la stratégie de développement et de valorisation des centres d'Ille-sur-Têt et de Millas ainsi que le territoire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent et accompagnera les actions relatives aux centres villes de ces pôles structurants, entrant dans le périmètre de l'ORT actuel et à venir.

La CCI des Pyrénées Orientales apportera plus particulièrement son expertise sur l'axe « Accompagner le développement économique ».

Pour cela, elle mobilisera les moyens humains et techniques nécessaires pour :

- Accompagner les porteurs de projet désireux de s'installer, notamment à travers l'action
 « Prêt à vous lancer »
- Favoriser la transmission/reprise d'entreprise grâce au dispositif Occtav
- Soutenir les entreprises du territoire dans leurs mutations numériques et de transition écologique (diagnostics, plans d'actions, conseils individuels...) et dans leur développement avec le dispositif Ocmacs
- Accompagner les entreprises dans les difficultés liées à leur activité.

La CCI des Pyrénées-Orientales pourra également réaliser, via un avenant à la présente convention, des études économiques (portrait de territoire, consultation chefs d'entreprise, études de faisabilité, diagnostics commerciaux...).







6-6-4. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales (CMA)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales (CMA) contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement, d'innovation et de développement des territoires à travers une démarche partenariale de proximité qui se traduit notamment par l'action de terrain auprès des entreprises artisanales ainsi qu'un appui aux collectivités. A cet effet, la CMA des Pyrénées-Orientales s'engage à soutenir la stratégie de développement et de valorisation d'Illesur-Têt et Millas, pour maintenir et renforcer le développement économique du territoire, son attractivité et ses atouts compétitifs.

La CMA des Pyrénées Orientales participe, sur le terrain, au développement des entreprises artisanales, en partenariat avec le territoire, en proposant des outils d'accompagnement, d'animation et de formations adaptées à chacun, en lien avec ses compétences et son offre de services :

- Accompagner individuellement ou collectivement les porteurs de projets (créateurs/repreneurs) en facilitant leur implantation sur le territoire de la présente convention.
- Participer au maintien des actifs, à la passation des savoir-faire spécifiques du territoire en facilitant la transmission/reprise d'entreprise grâce au dispositif Occtav.
- Accompagner individuellement les entreprises implantées sur le territoire dans la mise en œuvre de leur projet et leur permettre d'anticiper certaines mutations économiques.
- Soutenir l'artisanat d'art.
- Accompagner les entreprises en situation de fragilité et rencontrant des difficultés.
- Permettre aux artisans de se former tout au long de leur vie de chef d'entreprise.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique, d'une part et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes, d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies, en particulier, dans une logique d'économie circulaire.





6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée, chaque année, en janvier, au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT, en même temps que la convention cadre.

La maquette financière (annexe 4) récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise le calendrier de réalisation et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais possibles les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourg Centre Occitanie », et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des contrats Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourg Centre Occitanie et aux « Petites Villes de Demain »)
- Gouvernance commune entre Contrat Bourg Centre Occitanie et « Petites Villes de Demain »

Pour les communes lauréates dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat pour la Réussite et de Transition Energétique.





Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants des communes et si besoin l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement);
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet Petites Villes de Demain, désigné, alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet Petites Villes de Demain. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires peuvent être établis, en fonction des besoins et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus, une fois par an, devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national Petites Villes de Demain.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché, lors de la mise en œuvre de l'action.





Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 11 - Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du Contrat, afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît:

- qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause,
- qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et affichage

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, pour une durée de 5 ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux identifiant clairement le lien avec le programme « Petites Villes de Demain » (logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires ») ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.





Article 13 - Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés, par avenant, d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 15 - Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserve des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Montpellier, à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auquel la présente convention pourrait donner lieu, tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Montpellier.





Signé à xxxx le xxx

L'Etat, L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

Le Préfet des Pyrénées Orientales, M. Thierry BONNIER La Région Occitanie La Présidente, Mme. Carole DELGA

La Département des Pyrénées Orientales / CD66

La Présidente, Mme. Hermeline MALHERBE La Communauté de Communes Roussillon-Conflent

> Le Président, M. Marc BIANCHINI

La ville d'Ille-sur-Têt Le Maire, M. William BURGHOFFER La ville de Millas Le Maire, M. Jacques Garsau

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

La Directrice, Mme. Sophie LAFENETRE La Banque des Territoires Le Directeur, M. Vincent NICLAS

Le Parc Naturel Régional

Le Président, M. Michel GARCIA







SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 - Portrait de territoire

Annexe 2 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 - Fiches action

Annexe 4 - Maquette financière

Annexe 5 - Synthèse des outils de l'ORT



Petites villes

Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

ANNEXES

Annexe 1 - Portrait de territoire



FICHE DIAGNOSTIC

ILLE SUR TÊT



5 436 habitants au dernier recensement connu



- ✓ Une population relativement âgée : 34,7% de la population a plus de 60 ans Plus de 800 illois ont plus de 80 ans.
- ✓ **Prédominance des retraités** (33,4% des habitants). Leur part diminue depuis 2013 au profit des artisans, commerçants et des professions intermédiaires.
- ✓ Les nouveaux arrivants sont principalement des personnes de plus de 55 ans.

DONNÉES MÉNAGES

La typologie des ménages :



- ✓ Prédominance des familles (61,9% des ménages)
- ✓ Une faible part de foyers fiscaux imposés (37,1%) et un revenu mensuel moyen en deçà de la moyenne départementale

Evolution depuis 5 ans:

- ✓ Une quasi stabilité du nombre de ménages
- ✓ Une progression des couples avec enfants (+3,2 pts) et des familles monoparentales (+2,3 pts)

DONNÉES LOGEMENTS

3 128 logements en 2018



- √ 69,3% des résidences principales sont des maisons de plus de 4 pièces
- √ 16,3% des logements sont vacants
- ✓ Près de 30% des résidences principales sont construites avant 1945
- ✓ 234 logements conventionnés sur la commune soit près de 11% des résidences principales

Données économiques



1 680 emplois sur la commune en 2018 pour 1 773 actifs

Taux de chômage : 20,9% en 2018. Touche principalement les jeunes de moins de 25 ans.

Taux d'activité des plus 15 ans de 49,8%

Concentration des emplois sur la commune : 90,7%







FICHE DIAGNOSTIC

MILLAS



4 266 habitants au dernier recensement connu



- ✓ Une population jeune : 34,2% de la population a moins de 30 ans contre 31% au niveau départemental. Et, 19% de la population millasoise a moins de 15 ans contre 16,3% au niveau départemental.
- ✓ Prédominance des retraités (34% de la population) et des inactifs (21%) et leur proportion augmente depuis ces 5 dernières années.

DONNÉES MÉNAGES

La typologie des ménages :



- ✓ Prédominance des familles (67,3% des ménages)
- ✓ Une faible part de foyers fiscaux imposés (39,5%) et un revenu mensuel moyen en deçà de la moyenne départementale

Evolution depuis 5 ans:

- ✓ Une augmentation du nombre de ménages de 7,3%
- ✓ Une progression des ménages d'une personne (+2,1 pts) et des familles monoparentales (+1,7 pts)

DONNÉES LOGEMENTS

2 152 logements en 2018



- √ 71,5% des résidences principales sont des maisons de plus de 4 pièces
- √ 7,1% des logements sont vacants
- √ 21,4% des résidences principales sont construites avant 1945
- √ 113 logements conventionnés sur la commune soit 16,2% des résidences principales

Données économiques



978 emplois sur la commune en 2018 pour 1 408 actifs

Taux de chômage : 17% en 2018. Touche principalement les jeunes de moins de 25 ans.

Taux d'activité des plus 15 ans de 49,2%

Concentration des emplois sur la commune : 69,5%











ANNEXES

Annexe 2 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT



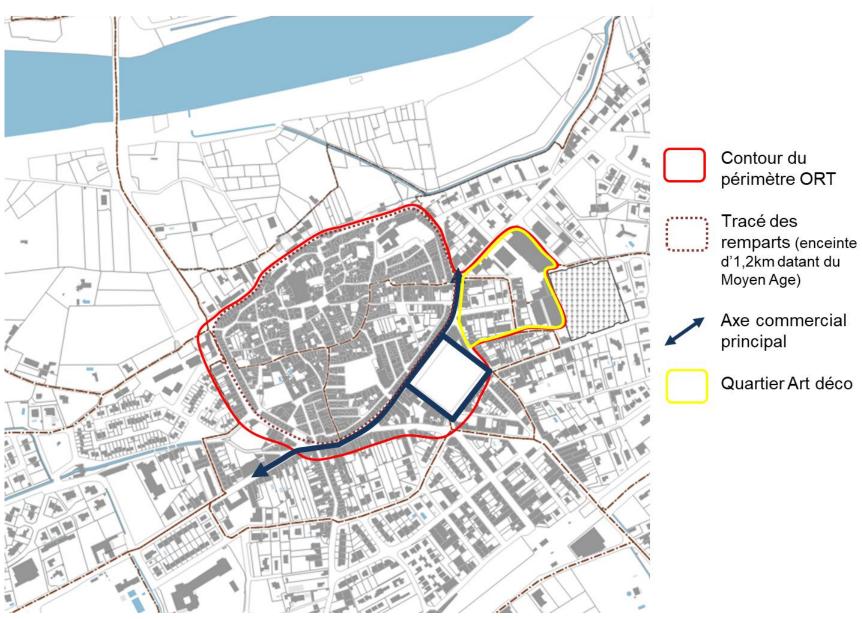






Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de tiélétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

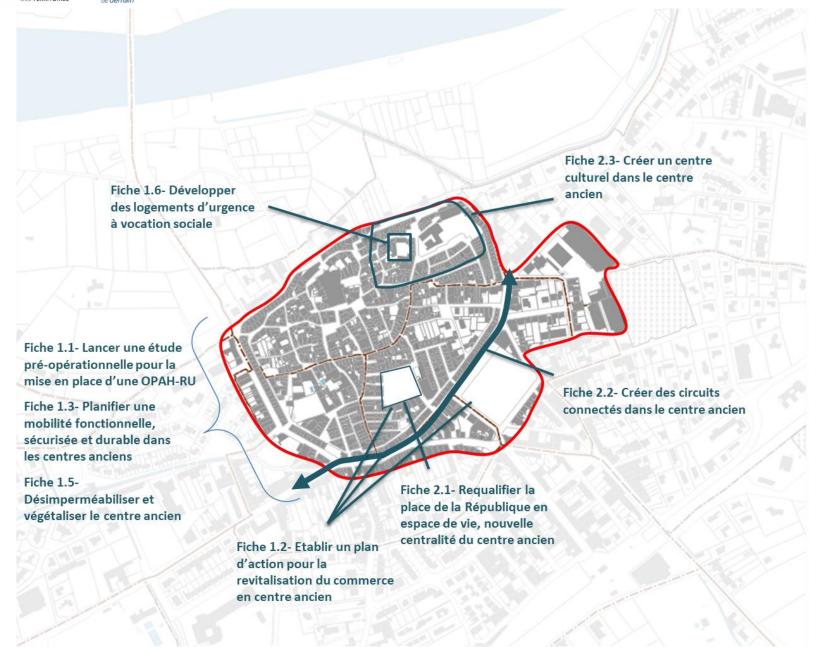
Périmètre ORT sur la commune d'Ille-sur-Têt







Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024













Ille sur Têt - 1950-1065



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 37′ 35″ E Latitude : 42° 40′ 17″ N

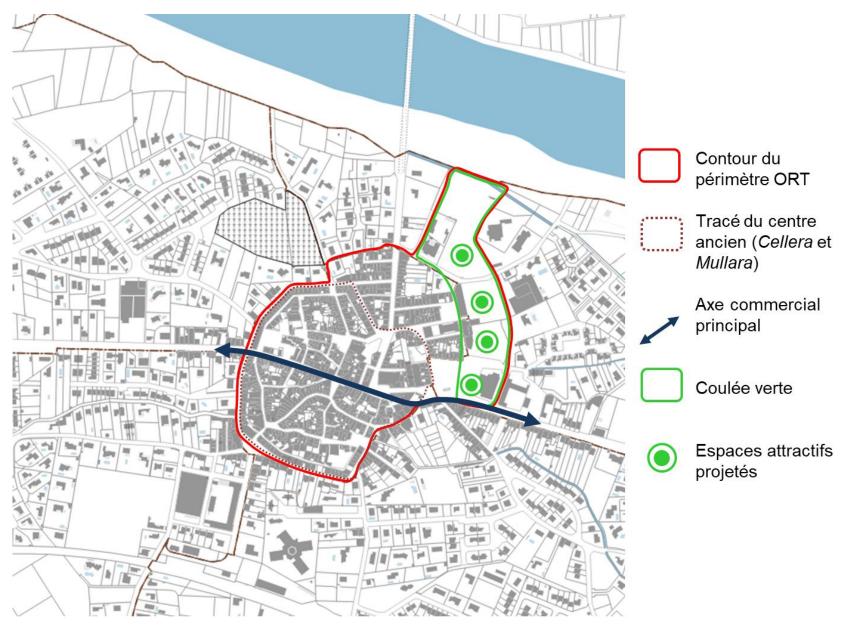
https://www.geoportail.gouv.fr/carte







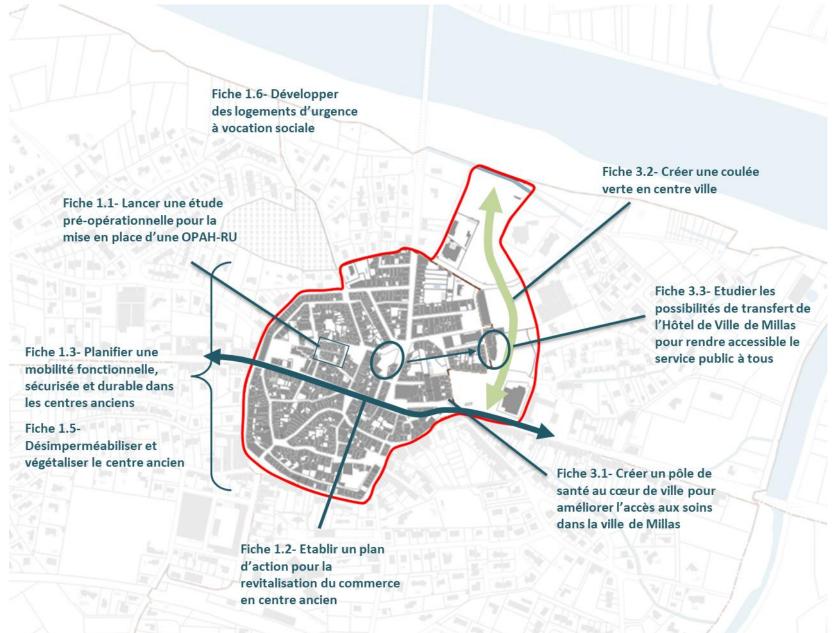
Périmètre ORT sur la commune de Millas







066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024







AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES





Millas - 1950 carte



O IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 42′ 06′ E Latitude : 42° 41′ 37″ N

https://www.geoportail.gouv.fr/carte







Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

ANNEXES

Annexe 3 - Fiches action







Fiche 1.1 - Lancer une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH-RU

Fiche 1.2 - Etablir un plan d'actions pour la revitalisation du commerce en centre ancien

Fiche 1.3 - Planifier une mobilité fonctionnelle, sécurisée et durable dans les centres anciens

Fiche 1.4 - Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics

Fiche 1.5 - Désimperméabiliser et végétaliser les centres anciens

Fiche 1.6 - Développer des logements d'urgence à vocation sociale



Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes de demain

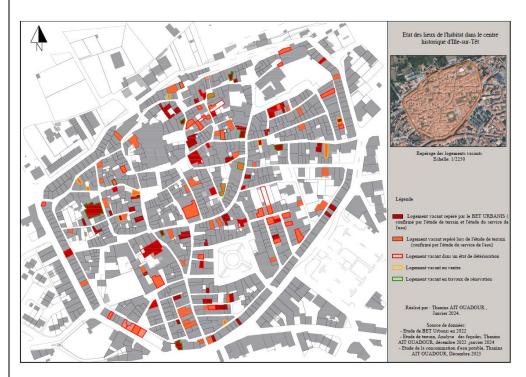
FICHE ACTION N° 1.1

Lancer une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU

Orientation(s)	Redynamiser l'habitat dans les centres
stratégique(s)	
prédominante(s)	
Action nom	Lancer une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une
	OPAH-RU
Action n°	1.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Roussillon Conflent
Description de	La Communauté de Communes Roussillon Conflent, sous réserve de
l'action	l'extension de ses compétences, souhaiterait intervenir en faveur de
	l'amélioration de l'habitat privé des communes de son territoire et plus
	particulièrement sur les deux centralités Ille-sur-Têt et Millas. Ces
	communes présentent des spécificités propres à chacune, à savoir : un
	fort taux de vacance sur Ille-sur-Têt, un habitat dégradé dans le centre
	ancien de Millas. Toutes les deux rencontrent une forte paupérisation de
	leur centre. Il convient d'avoir une connaissance fine de l'état du parc de
	logements anciens en vue de préciser la faisabilité et les modalités
	opérationnelles de mise en œuvre d'une OPAH-RU multi-sites sur le
	territoire. A ce titre, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle
	apparait indispensable pour jauger de l'opportunité d'une telle
	opération. L'étude devrait décliner le cadre opérationnel et en préciser
	les objectifs qualitatifs et quantitatifs. L'étude pré-opérationnelle en vue
	d'une OPAH-RU, dont le format juridique reste à définir, permettra de
	calibrer le nombre de logements à traiter, le coût pour les collectivités,
	et proposer des scénarios d'intervention sur les périmètres ciblés.
	<u>Commune d'Ille-sur-Têt</u> :



La commune d'Ille-sur-Têt a engagé une étude sur les logements vacants (principalement sur le périmètre ORT). L'objectif est de remobiliser avec pertinence ce parc de logements. La réflexion porte sur les actions à mener, couplant la rénovation de l'habitat à la requalification d'espaces publics de proximité.



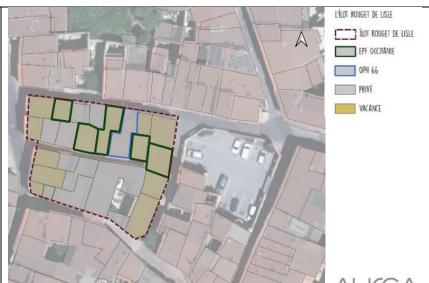
L'étude pré opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU pourra s'appuyer sur ces premiers résultats.

Commune de Millas:

La commune de Millas a identifié un îlot d'habitat très dégradé dans le centre ancien (Rue Rouget de L'Isle). Un travail de portage foncier est en cours avec l'EPF Occitanie afin d'accélérer la mutation de cet îlot.

Il est actuellement envisagé de travailler sur l'acquisition par la mairie des biens immobiliers pour en avoir la maitrise foncière et mener un projet global de requalification de l'îlot.





L'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH-RU permettra de dresser un état des lieux de ces habitations et envisager ensuite des scénarios opérationnels de requalification.

Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT :

Fiche 1.2: Sans être directement connectées, les fiches actions 1.1 et 1.2 devront composer sans s'ignorer. En effet, le caractère systémique de la ville ne permet pas de décorréler les réflexions autour du logement et des commerces. La revitalisation des centres villes doit nécessairement travailler sur les sujets de commerces et d'habitat de front et composer avec les contraintes de chacun.

Fiche 1.3: De la même manière que pour la fiche 1.2, l'étude préopérationnelle n'est pas impactée directement par l'étude concernant les mobilités. Cependant les données des deux devront être croisées de manière à faire des choix pertinents sans décorréler les deux thématiques étroitement liées.

Fiches 2.1 et 2.3: Les fiches action 2.1 et 2.3 de la commune d'Ille-sur-Têt proposent la création de pôles d'attractivité dans le centre ancien, et de services pour les habitants (commerces, services de proximités, espaces de vies, évènement pour la Place de la République, et services culturels,





	services aux associations dans le quartier culturel autour de l'Hospice et			
	la Rodona). A ce titre,	l'étude pourra intégrer	les projets de	création de
	ces centralités pour orienter ces scénarios.			
	Fiches 3.1 et 3.2 : Les	fiches action 3.1 et 3.2	décrivent la d	création de
	services aux habitants	et la création de lieu de	e vie, évènemei	nt, marchés
	 qui seront de véritable	es centralités du centre	anicien. Ainsi.	l'étude pré-
		mise en place d'une OP		•
		de ces pôles d'attrac	•	_
		la fiche 3.1 permettra	•	
		on des médecins géné		
		binets du nouveau pôle		эрссіанэссэ
	pratiquants dans les ca	billets do flooveau pole	de sante.	
Doutonoines	Dilata : Caramana anti a	la Camanana Bayasillan	Canflant	
Partenaires		le Communes Roussillon		
	-	: DDTM 66 / ANAH / Off	·	
Dépenses prévisionnel/définitif		étude pré-opérationnell		et 60 K€
	Subvention ANAH pou	ır l'étude : 50% du monta	ant de l'étude	
Plan de financement	A préciser avec les par	tenaires potentiels :		
prévisionnel / définitif	Financement ANAH	tés en fonction de l'étuc	le pré-opératio	nnelle
Calendrier	Etude pré-opérationne		e pre operacio	THI CHE
	Phase opérationnelle :			
Lien autres	Pacte Vert Occitanie (p	olan santé/bien-être)		
programmes et	Contrat Territorial d'O	ccitanie		
contrats	CRTE			
territorialisés	Contrat Bourg-centre (Occitanie		
Indicateurs de suivi		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la tâche
et d'évaluation		Convention de montage	1 document	CCRC
		Cahier des charges	1 document	CCRC/CP PVD
	Indicateurs d'avancement de la tâche	Production d'un rapport de l'étude	1 CR de lancement 1 ou 2 CR intermédiaires 1 CR de présentation finale 1 rapport	Bureau d'étude missionné
	Indicateurs d'évolution thématiques	Budget et dépense pour mener l'étude	1 montant Fonction du scénario	CCRC
	(à justifier en fonction de la temporalité et l'avancement de la	Nombre d'objectifs visés	retenu	CCRC
	tâche)	Planification des actions	1 document	CCRC
Le détail des indicateurs et le mode de preuve pour justifier de				e









	l'avancement de l'action sont explicités dans le tableau de suivi des		
	indicateurs en annexe de cet ORT.		
Conséquence sur la	Attractivité résidentielle des centres-bourgs		
fonction de	Rééquilibrage démographique		
centralité	Valorisation du bâti ancien		
	Revitaliser les centres		
Annexes			
	Fiche 1.1- Lancer une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU		
	L'opération doit être multi sites		
	Périmètre ORT sur la Commune de Ille sur Tet Périmètre ORT sur la Commune de Millas		



Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20240514-2024-33-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes
de demain

FICHE ACTION N° 1.2

Etablir un plan d'action pour la revitalisation du commerce en centre ancien

Orientation(s)			
stratégique(s)	Accompagner le développement économique		
prédominante(s)			
Action nom	Etablir un plan d'actions pour la revitalisation du commerce en centre		
Action nom	ancien		
Action n°	1.2		
Statut	En projet		
Niveau de priorité	Fort		
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Roussillon Conflent		
Description de l'action	L'offre commerciale s'est globalement dégradée ces dernières années. La fréquentation des commerces se fait plus rare. Outre la perte d'attractivité des centres, ce phénomène a été notamment accentué par la crise sanitaire et par l'essor du e-commerce. Ainsi, beaucoup de commerces ferment ou se délocalisent en périphérie de ville (au sein de zones commerciales). L'objectif de cette action consiste à développer ou renforcer l'offre commerciale sur le territoire en tenant compte des habitudes de consommation des ménages. Pour cela, la Communauté de Communes Roussillon Conflent devra réaliser une étude commerciale afin: Connaître l'offre commerciale et le potentiel de l'offre économique sur le territoire Etudier les besoins des consommateurs de la zone Repérer la vacance commerciale Définir une programmation commerciale réaliste et opérationnelle en lien avec le projet de territoire Une fois ce travail réalisé, un plan d'action devra être établi de manière à agir rapidement sur ce volet et recréer des espaces de cœur de ville		



Petites ville

dynamiques, vivants et commerçants.

Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT :

Fiche 1.3: La réflexion sur la programmation commerciale est étroitement liée à la planification de la mobilité sur les périmètres concernés. En effet, la mobilité est source d'accessibilité, de visibilité et de stationnement. Elle est donc un élément clé de la programmation commerciale

Fiche 2.1: La fiche 2.1 concerne la requalification de la Place de la République à Ille-sur-Têt. Cette place ayant pour but de redevenir un réel pôle d'attractivité du centre ancien, elle a vocation à ré-accueillir des commerces sur son pourtour. Elle est donc entièrement concernée par la programmation commerciale du territoire.

Fiche 2.2 : Les circuits connectés permettront d'acheminer des flux de itinéraires (habitants et touristes) sur des potentiellement vers des commerces.

Fiche 3.2: La création de la coulée verte au cœur de Millas a pour but de créer un maillage de pôles d'attractivité et espaces de vie avec la possibilité d'attirer des commerçants et de créer un espace dédié au marché et a des commerces éphémères. La création d'espaces de vie confortables permet de capter un certain nombre de personnes susceptibles de consommer sur ce périmètre.

	Pilote : Communauté de Communes Roussillon Conflent	
Partenaires	Partenaires potentiels : ANCT pour le financement de l'étude /	
	Chambres consulaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir	
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir avec les partenaires potentiels : ANCT pour le financement de l'étude / Chambres consulaires	
Calendrier	2024-2025	
Lien autres	Contrat Bourg-centre Occitanie	



Petites villes de demain

programmes et				
contrats territorialisés				
		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la
		Tableau de bord multi critères d'observation du commerces	1 document de démarrage 5 mises à jour par an	tache CCRC (+structure d'accompagne ment sur le sujet du commerce), CP PVD
		Budget investi pour la création et la mise à jour de ce tableau de bord	1 montant	CCRC
	Indicateurs d'avancement de la tâche	Plan d'actions, en lien avec le projet de territoire	1 document	CCRC (+structure d'accompagne ment sur le sujet du commerce)
		Nombre d'actions mises en place ou pourcentage d'avancement	1 rapport succinct	CCRC
Indicateurs de suivi et		Budget mis en place pour ces actions	1 montant	CCRC
d'évaluation		Evolution de la vacance commerciale sur chaque périmètre	1 graphique	CCRC (+structure d'accompagne ment sur le sujet du commerce)
	Indicateurs d'évolution thématiques (à justifier en fonction de la temporalité et l'avancement de la tâche)	Evolution du nombre de commerces sur les périmètres ORT	1 graphique	CCRC (+structure d'accompagne ment sur le sujet du commerce)
		Taux de fréquentation des espaces commerciaux	1 graphique	CCRC (+structure d'accompagne ment sur le sujet du commerce)
		Evolution de la zone de chalandise : surface captée	1 graphique	CCRC (+structure d'accompagne ment sur le sujet du commerce)
Conséquence sur la fonction de centralité	Revitaliser les centres bourgs			
Annexes	Fiche 1.2- Etablir un plan d'actions pour la revitalisation du commerce L'opération doit être multi sites Elle concerne les communes de Ille sur Tet et Millas Périmètre ORT sur la Commune de Ille sur Tet Tet			e Millas



Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20240514-2024-33-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes
de demain

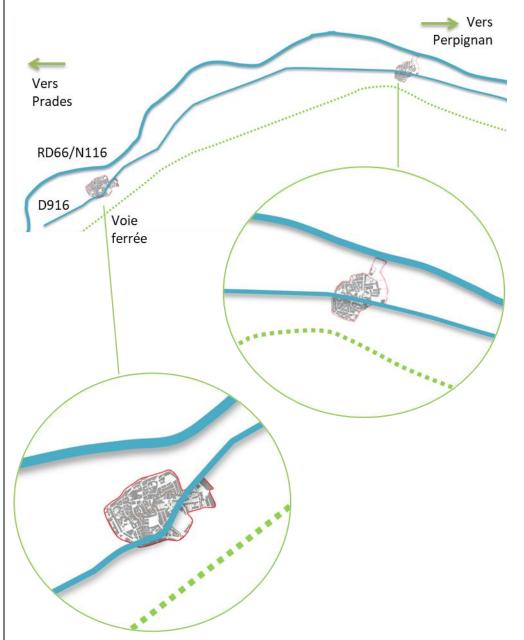
FICHE ACTION N° 1.3

Planifier une mobilité fonctionnelle, sécurisée et durable dans les centres anciens

Orientation(s)					
stratégique(s)	Développer les mobilités et les connexions				
prédominante(s)					
Action nom	Planifier une mobilité fonctionnelle, sécurisée et durable dans les				
Action nom	centres anciens				
Action n°	1.3				
Statut	En projet				
Niveau de priorité	Fort				
Maître d'ouvrage	Communes d'Ille-sur-Têt et Millas				
	Les centres anciens d'Ille-sur-Têt et Millas présentent globalement les				
	mêmes configurations et problématiques en matière de mobilité. Ils				
	sont traversés par la D916 qui crée un axe porteur d'activités				
	commerciales. Les autres ruelles du centre ancien sont étroites et				
	inadaptées à la cohabitation voiture/mobilité douce. Il s'agit d'espaces				
	prévus pour une voie de circulation automobile et les cheminements				
	piétons (trottoirs) sont le plus souvent inexistants.				
Description de					
l'action	Dans le cadre de cette opération de revitalisation du territoire, la				
	création de centralités, de lieu de vie, de commerces, de services à la				
	personne, etc. va nécessiter de repenser entièrement ce schéma de				
	circulation et de redonner un espace fonctionnel et appropriable à				
	chaque flux. Aujourd'hui, les centres urbains sont principalement				
	traversés par les voitures et les piétons y sont exclus. Les circulations				
	actuelles n'incitent pas à la reconquête et l'appropriation des cœurs de				
	ville d'Ille-sur-Têt et de Millas. Cette fiche a pour objectif de remédier à				
	ces problématiques en inscrivant la mobilité comme sujet central:				
	repositionner les cheminements doux dans les centres grâce à des				
	aménagements pertinents, des espaces de pauses, des revêtements et				



des mobiliers ciblés, la mise en place d'une signalétique appropriée, maitriser et réduire les flux automobiles sans créer de dysfonctionnement, conduire et inviter les usagers vers l'appropriation des centres anciens, et des nouvelles centralités.



Les centres villes présentent également des problématiques de stationnement :

Les centres bourgs d'Ille-sur-Têt et Millas disposent de nombreuses rues étroites dans leur centre ancien, ce qui génère parfois des difficultés en matière de stationnement. Ces collectivités proposent également des aires de stationnement souvent méconnues des usagers par manque de signalétique. La thématique de stationnement s'impose comme une



réelle problématique au niveau des cœurs de ville. Les places de stationnement actuelles sont positionnées dans les espaces publics centraux (places publiques, promenades, ...) et compliquent l'appropriation de ces espaces. Pour autant, les logements de cœur de ville ne comprenant pas tous un garage et la configuration des rues ne permettant pas le stationnement, il est indispensable de proposer une offre de stationnement pertinemment dimensionnée au regard du nombre des riverains et des besoins des commerces. Un autre sujet concerne le statut des places de stationnement. Celles-ci doivent permettre un stationnement des usagers sans devenir des espaces de stockage de véhicules pour des durées indéterminées. consistera à élaborer une étude globale sur le stationnement en cœur de ville et établir une stratégie propre à chaque espace, afin de réduire la problématique de stationnement et fluidifier la mobilité dans son centre.

Commune d'Ille-sur-Têt: La commune d'Ille-sur-Têt a lancé une première étude en vue de la sécurisation des voies. Cette étude constitue une base préalable destinée, entre autre, à la création de cheminements doux dans la ville. Le centre n'est plus un espace où les gens flânent et s'approprient l'espace comme un espace de vie. Les commerces se concentrent le long de la départementale et ont déserté les places et ruelles au sein des remparts historiques. L'objectif est de créer des espaces confortables et sécuriser les lieux où les usagers piétons et cyclistes peuvent se balader, visiter, consommer... et ceux où les automobilistes puissent stationner à proximité, pour profiter de ces espaces préservés.

Commune de Millas: La commune de Millas souhaite fortement aménager des espaces exclusivement à destination des piétons (la coulée verte, l'esplanade, des espaces évènementiels/éphémères, une vraie place du marché, ...). Par ailleurs, la ville se retrouve confrontée à un réel manque de places de stationnement, ne permettant pas aux usagers (autres que riverains) de s'arrêter et profiter des espaces de vie. Il y a donc un réel enjeu pour Millas de retravailler globalement la



Petites villes

question de la mobilité.

Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT :

Fiche 1.1: Les réflexions en matière de mobilité devront prendre en compte les résultats de l'étude sur le renouvellement urbain du logement. En effet, les schémas de circulation (tous flux confondus) et de stationnement devront être en cohérence avec les nouveaux aménagements prévus en matière de logement et d'espaces publics.

Fiche 1.2: L'élaboration d'une stratégie pour la revitalisation du commerce en centre-ville doit être impérativement conjointe à la stratégie en matière de mobilité. La mobilité est ce qui connecte et rend accessible un espace et le commerce a un réel besoin d'accessibilité et de connexion avec les pôles d'attractivité et axes structurants de la ville pour vivre et se développer. Ces deux fiches seront donc étroitement liées dans leur élaboration.

Fiche 1.5: La question du cheminement doux étant au cœur de cette fiche action, la végétalisation et la désimperméabilisation de l'espace urbain s'inscrit en écho à cette fiche. Les cheminements créés devront être dans la mesure du possible être désimperméabilisés et/ou végétalisés, de manière ponctuelle ou linéaire. Il s'agit de redonner une place à la nature sur ces parcours (qui s'y prêtent souvent plus que les voies automobiles) et également de créer des espaces de circulation confortables et frais. Par ailleurs, les espaces de stationnement peuvent également être des espaces propices à la désimperméabilisation des sols.

Fiche 2.1: Les questions de mobilité sont au cœur de la fiche portant sur la requalification et le ré-aménagement de la Place de la République. Tout le schéma de circulation doit être repensé pour redonner de l'espace aux mobilités douces et créer des lieux de vie sans créer de dysfonctionnement de la circulation motorisée. Par ailleurs, la suppression de places de stationnement sur la place devra être compensée de manière à permettre aux commerces d'attirer une





clientèle qui viendrait en voiture.

Fiche 2.2: Cette fiche concerne la création de circuits numériques pour la découverte du centre d'Ille-sur-Têt. Il s'agit de circuits à destination de piétons ou de cycles. Les cheminements prévus empruntent des voies initialement automobiles. La mobilité et la gestion des flux seront donc au cœur des réflexions de la fiche 2.2.

Fiche 2.3: La création d'un quartier culturel dans le centre ancien d'Illesur-Têt devra impérativement intégrer une réflexion sur la mobilité, et principalement sur les connexions douces depuis les autres pôles d'attractivité de la ville. La place du piéton et des mobilités actives sera prépondérante dans ce quartier. Une signalétique appropriée devra permettre de guider les piétons depuis les poches de stationnement vers ce quartier culturel.

Fiche 3.1: La création du pôle de santé nécessitera de garantir l'accès (et le stationnement) pour les usagers de ce nouvel espace.

Fiche 3.2: La fiche 3.2 projette la création d'une coulée verte en centreville. L'objectif est de proposer un espace et un cheminement dédié aux mobilités douces (dont les évolutions sont compliquées en cœur du centre ancien). Ainsi, les mobilités automobiles et les places de stationnement devront être repensées de manière à proposer un schéma de circulation harmonieux et repositionner le piéton et le cycliste au cœur du projet.

Partenaires	Pilote: Communes d'Ille-sur-Têt et Millas		
raitellailes	Partenaires : CEREMA / bureaux d'études spécialisés		
	Cette fiche s'inscrit dans le projet global des communes PVD. Elle ne		
Dépenses prévisionnel/définitif	prévoit pas pour le moment de budget spécifique. La mobilité devra		
	s'inscrire dans les projets des communes et les fiches actions du présent		
	ORT.		
Plan de financement	A définir avec les partenaires potentiels : Etat		
prévisionnel /	Département		
définitif			







Calendrier	2024-2025-2026				
Lien autres	Pacte Vert Région Occitanie (plan vélo, intermodalité, nouvelles				
programmes et	mobilités)				
contrats	Contrat Bourg-centre Occitanie				
territorialisés					
		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la tâche	
	Indicateurs d'avancement de la tâche	Intégration de la problématiques de mobilité douce dans les projets de vill et projet de territoire. Synthèse des planification et etudes en lien avec la mobilité.	Rapport succinct annuel par commune	CP PVD	
Indicateurs de suivi		Evolution de la surface allouée aux déplacements doux années par année et par commune	Graphique d'évolution des surfaces par périmètre et par an	CP PVD et communes	
et d'évaluation	Indicateurs d'évolution thématiques	Evolution du nombre places de stationnement dans un rayon isochrone de 5 minutes à pied autour des périmètres ORT	Graphique d'évolution du nombre de places par périmètre et par an	CP PVD et communes	
	(à justifier en fonction de la temporalité et l'avancement de la tâche)	Nombre de dispositifs mis en place pour les cheminements doux (aménagement de voies, signalétiques, mobilier dédié, etc.)	Rapport succinct annuel sur les dispositifs mis en place et projettés par commune (document commun avec l'indicateur ci-dessus)	CP PVD et communes	
Conséquence sur la	D' 1 1'				
fonction de	Développer l'attractiv				
centralité	Fluidifier la circulation des différents flux en centre-ville				
	et durable dans le L'opération doit être multi sites Elle concerne les communes de Ille	er une mobilité fonc es centres anciens sur Tet et Millas a de dézoomer sur un périmètre plus large		curisée	
Annexes	Périmètre ORT sur la Comn Tet	Périmètre ORT sur la Commune de I		de Millas	



Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 1.4

Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics

Orientation(s)	Améliorer le cadre de vie des habitants
stratégique(s)	
prédominante(s)	
Action nom	Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics
Action n°	1.4
Statut	En cours et en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Roussillon Conflent
	Communes intéressées
Description de	L'action consiste à accélérer la transformation écologique et énergétique
l'action	sur les bâtiments publics dans l'objectif de favoriser les économies d'énergie, de réduire les émissions de CO2 et d'encourager le développement des énergies propres.
	La majorité des bâtiments publics ont été construits avant 1975, ils nécessitent donc des investissements pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers.
	La rénovation énergétique des bâtiments publics sera donc intégrée dans un projet global de rénovation énergétique.
	Les projets pourront être ajoutés à la liste, ci-dessous, en fonction des besoins identifiés au fil de l'eau.
	Pour le moment, les projets en perspectives :
	Communauté de Communes Roussillon Conflent:
	 la Catalane (soumise au décret tertiaire) Structures petites enfances à définir au besoin
	Commune d'Ille-sur-Têt :





de demain					
	Salle des fêtes				
	Commune de Millas :				
	 Ecole élémentaire - remplacement de la chaudière Ecole maternelle - remplacement de fenêtres, de luminaires et isolation comble et plancher 				
Partenaires	Pilote : Communauté d	e Communes Roussillon	Conflent, com	nmunes	
	intéressées				
	Partenaires : Communauté de Communes Roussillon Conflent/ Banque				
	des territoires / Ademe				
Dépenses	Les coûts seront détaill	és au fil de l'eau en fonc	ction des projet	ts identifiés	
prévisionnel/définitif	sur les périmètres des c	communes PVD (proprié	tés Ille-sur-Têt,	Millas et	
	Communauté de Comr	nunes)			
	Pour le moment les pro	ojets en perspective pou	r 2024-2025:		
	Communauté de Communes Roussillon Conflent : la Catalane : 320 000€				
	Ille-sur-Têt : Salle des fé	ètes : 208 000€			
	Millas : Ecole élémentai	re : 168 000€, Ecole mat	ernelle : 15200	0€	
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir avec les partenaires potentiels : Communauté de Communes Roussillon Conflent/ Communes intéressées/Banque des territoires / Ademe Pour les établissements scolaires, lien avec le programme Edurenov				
Calendrier	2024-2025-2026	, seciaires, neir avec le p	rogramme Lao	101101	
Lien autres	Plan de Relance				
programmes et	CRTE				
contrats					
territorialisés					
Indicateurs de suivi		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la tâche	
et d'évaluation		Documents de lancement et de livraison d'interventions	Documents	Communes	
	Indicateurs d'avancement de la tâche	Suivi de la maitrise d'œuvre	CR et rapports éventuels	MOE	
		Budget et subventions alloués pour la rénovation énergétique	1 montant	Communes	
	Indicateurs d'évolution thématiques	Nombre de bâtiments fait l'objet d'une mesure en vue d'une rénovation énergétique	Nombre de bâtimens	Communes	
	Bilan d'économie d'énergie (si données accessibles) Données chiffrées Communes				
Conséquence sur la	Améliorer le confort da	ans les bâtiments public	S		
f = = = +: = = = =	Augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments publics				
fonction de	Augmenter l'efficacité	énergétique des bâtime	nts publics		









Annexes

Fiche 1.4- Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments publics

L'opération doit être multi sites Elle concerne les communes de Ille sur Tet et Millas









Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20240514-2024-33-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 1.5

Désimperméabiliser et végétaliser les centres anciens

Orientation(s)					
stratégique(s)	Valoriser les patrimoines naturels, paysagers et architecturaux				
prédominante(s)					
Action nom	Désimperméabiliser et végétaliser les centres anciens				
Action n°	1.5				
Statut	En cours				
Niveau de priorité	Fort				
Maître d'ouvrage	Communes d'Ille-sur-Têt et de Millas				
	Cette fiche action traite la question de la végétalisation et la				
	désimperméabilisation de manière assez large. Les communes d'Ille-sur-Têt				
	et de Millas sont confrontées à une double problématique : la première				
	concerne les conditions climatiques. Le territoire est soumis à des				
	températures très élevées en été et un fort tôt d'ensoleillement. Les				
	périodes de canicules sont de plus en plus longues et de plus en plus				
	fréquentes sur le territoire. Les épisodes deviennent des périodes cycliques				
	auxquelles les villes doivent s'adapter. La seconde concerne la quasi-totale				
Description de	imperméabilisation des centres anciens. Les deux communes décrivent un				
l'action	tissu ancien composé de ruelles étroites, anciennement ceinturé par des				
	remparts et où la végétation était reléguée à l'extérieur de l'enceinte. La				
	combinaison de ces deux problématiques a créé de véritable îlot de chaleur,				
	difficilement vivables et appropriables sur les périodes de canicule. Ainsi,				
	outre la création d'espaces de rencontre et de vie agréables, la mise en place				
	d'actions de végétalisation souhaite contribuer à la montée en résilience des				
	communes d'Ille-sur-Têt et de Millas face à ces conditions. Il s'agit donc de				
	proposer des actions de végétalisation et de désimperméabilisation				
	ponctuelles et maillées sur l'ensemble des centres anciens.				
	Commune Ille-sur-Têt :				
	<u> </u>				



Depuis quelques années, la commune d'Ille-sur-Têt rénove différents lieux publics (placettes, jardins d'enfants...). L'action consistera à poursuivre ce travail de mise en valeur des espaces publics afin de créer des lieux de rencontre agréables pour les habitants et les touristes.

Il s'agit également de redonner la place à la nature dans le centre urbain afin de désimperméabiliser les sols, et de créer des îlots de fraicheur.

La réflexion devra être globale et devra raisonner en « réseau d'espaces verts », pour aérer pertinemment ce tissu très serré. Un projet de valorisation des remparts du centre ancien consiste, notamment, à démolir d'anciens cortals (très fortement dégradés et dont la configuration ne permet aucune appropriation pour du logement), pour créer des places végétalisées en cœur de ville.

Par ailleurs, il s'agira par le biais de cette action, d'instaurer un permis de végétaliser sur le périmètre du centre ancien. Un cahier des charges, précisant un usage raisonné (eau de récupération) et contraint de l'eau ainsi qu'un cadrage sur des végétaux nécessitant peu d'arrosage, sera rédigé.

Commune Millas:

La commune de Millas s'inscrit également dans cette action. La végétalisation et la création d'ilot de fraicheur en cœur de ville est une problématique et une ambition prédominante pour la commune. Les aménagements d'espaces, qu'ils concernent des placettes, des « espaces perdus », des dents creuses, des aires de stationnement, de mobilité, etc..., intégreront systématiquement des réflexions en matière de végétalisation, désimpermébalisation, installation de mobilier spécifique, et feront l'objet, dès que cela est possible. A noter que la configuration du tissu existant peut être une contrainte non négligeable, dans la mise en place de certains dispositifs.

Parmi les acteurs pouvant agir, figurent les habitants en contribuant à la végétalisation et à l'entretien des espaces publics, situés au droit de leur habitation. Cette possibilité d'usage gracieux de l'espace public est donnée sous réserve: 1/ d'une visite de faisabilité par les services techniques, 2/ de travaux éventuels sur l'espace public, 3/ de la signature d'une convention entre la collectivité et le propriétaire.

La mairie effectuera les travaux sur la voirie et fournira les premiers plants





selon la charte paysagère prédéfinie. Un cahier des charges précisant un usage raisonné (eau de récupération) et contraint de l'eau ainsi qu'un cadrage sur des végétaux nécessitant peu d'arrosage, sera rédigé.

Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT :

Fiche 1.1: La mise en place de l'OPAH RU va permettre d'agir sur le logement de manière à proposer une offre adaptée et qualitative aux habitants. La qualité des logements se traduit à travers un certains nombres d'indicateurs, y compris l'environnement proche. Ainsi, la création d'espaces végétalisés vont permettre de proposer aux habitants des espaces publics agréables, et frais, dans un tissu plus aéré. La végétalisation va véritablement contribuer à la valorisation de cet indicateur de qualité et offrir un cadre de vie agréable, aux abords des logements.

Fiche 1.3: La réflexion sur la mobilité doit être menée en lien avec la question de la végétalisation et la désimperméabilisation des sols. Le stationnement automobile peut devenir un potentiel espace propice à la désimperméabilisation, la création de voies vertes, pour les flux de mobilité douce, peut également être pensée de manière à créer des espaces sécurisés, perméables et, en partie, végétalisés. La création de ces espaces ne doit pour autant pas créer de conflit ou d'engorgement sur le réseau existant. Toutes ces questions doivent être confrontées pour trouver les solutions les plus harmonieuses.

Fiche 2.1: La requalification et l'aménagement de la place de la République intègrent une réflexion forte sur la végétalisation et la création d'ilots de fraicheur urbains. L'objectif étant de redonner une place conséquente aux mobilités douces et aux espaces de vie, la question de la végétalisation sera centrale.

Fiche 2.2: La création de circuits et cheminements à destination des habitants ou des touristes bénéficiera, grâce aux actions de végétalisation, d'espaces de circulations agréables ponctués de « points frais ». Les températures estivales du département nécessitent de penser la ville avec









	des refuges verts et ombragés, de manière à pouvoir profiter d'un confort			
	acceptable, dans les centres villes.			
	Fiche 2.3: L'aménagement d'un quartier culturel, dans le centre d'Ille-sur-			
	Têt, pourra être un lieu de création d'espaces végétalisés, sur ce périmètre.			
	Fiche 3.3 : La création d'une coulée verte en centre-ville s'inscrit totalement			
	dans la logique de cette fiche. L'objectif étant de végétaliser et			
	désimperméabiliser un espace important et de développer des pôles			
	d'attractivité et espaces de vie, le long d'un arc vert, principal futur ilot de			
	fraicheur de la ville de Millas.			
Partenaires	Pilote: Commune d'Ille-sur-Têt et commune de Millas			
Tartenanes				
	Opération de végétalisation des centres : dépendra, au cas par cas des			
	actions identifiées			
Dépenses prévisionnel/définitif	Permis de végétaliser			
	Environ 3000 euros par an pour le permis de végétaliser			
	Etude à définir pour la création de places végétalisées			
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir avec les partenaires potentiel (communes, fond vert, département)			
Calendrier	2024 à 2026			
Lien autres				
programmes et	Bourg Centre Occitanie			
contrats	boorg Centre Occitaine			
territorialisés				







		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la tâche		
	Indicateurs d'avancement de la tâche	Evolution des stratégies politiques en matière de réslience, mise en place d'actions désimperméabilisation des sols, végétalisation et création d'îlot de fraicheur. Répertorier les volets "végétalisation et nature en ville" de chaque projet dans les périmètres ORT	1 ou plusieurs documents	CP PVD		
		Validation des mairies pour la mise en place du permis de végétaliser	Délibérations	Communes		
Indicateurs de suivi et d'évaluation		Cadrage pour les permis de végétaliser	Documents	CP PVD, communes et éventuellement structure d'accompagne ment		
		Nombre de permis de végétaliser accordés	Données chiffrées	Communes		
	Indicateurs d'évolution thématiques	Surface désimpermébilisées/végétalisée par an et par commune (et par rapport à un état initial - mai 2024)	Graphiques	CP PVD et communes		
		Evolution du nombre de logement situé à moins de 300m d'un espace vert	Graphiques et cartographie	CP PVD et communes		
Conséquence sur la	Développer l'attractivité de la commune					
fonction de	Rafraichir cœur de ville par la création d'îlot de fraicheur					
centralité	Favoriser la biodiversité					
Annexes	Fiche 1.5- Désimperméabiliser et végétaliser les centres anciens L'opération doit être multi sites Elle concerne les communes de Ille sur Tet et Millas Instaurer un permis de végétaliser Revalorisation du centre ville, intégrer les problématiques d'ilots de fraicheur et végétalisation (maitrisée au regard de l'usage de l'eau) au sein des projets Périmètre ORT sur la Commune de Ille sur Tet					





Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20240514-2024-33-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes
de demain

FICHE ACTION N° 1.6

Développer des logements d'urgence à vocation sociale

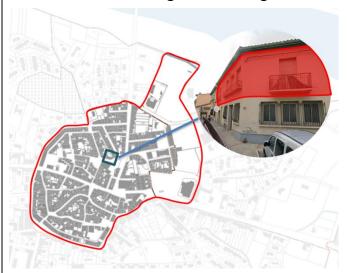
Orientation	Redynamiser l'habitat dans les centres, améliorer le cadre de vie des
stratégique	habitants
Action nom	Développer des logements d'urgence à vocation sociale
Action n°	1.6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes de Millas et d'Ille-sur-Têt
Description de l'action	Les deux communes PVD, Ille-sur-Têt et Millas, souhaitent développer l'offre en matière de logements d'urgence communaux, afin de répondre aux besoins des populations et aux enjeux environnementaux, sociaux, et d'accessibilité. Il s'agit donc de proposer la création de logements d'urgence sur chaque périmètre ORT. Dans l'optique de s'inscrire dans une démarche vertueuse, privilégiant la rénovation à la construction neuve, les projets proposés pour la création de logements d'urgence, sur Ille-sur-Têt et Millas, se traduiront par des rénovations de bâtis anciens, en cœur de ville. Cette action répond au dispositif d'aide de la Région Occitanie. Commune d'Ille-sur-Têt: Un espace, au-dessus du porche de la maison des œuvres, a été identifié pour devenir un logement d'urgence de la commune. La création de ce logement s'inscrit dans le projet global de la Maison des œuvres, au sein du futur quartier culturel de la ville.





Commune de Millas:

Sur la commune de Millas, la création du logement d'urgence se traduit par la rénovation du logement au premier étage de l'îlot de la Poste. Le logement actuel, inoccupé et en très mauvais état, doit être rénové et transformé en deux logements d'urgence.



Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT :

Fiche 1.1: Cette fiche s'inscrit dans le projet global communal et intercommunal en matière de logement.

Fiche 1.4: La rénovation de ces deux bâtiments va également être sujette à la rénovation énergétique. Une fiche est rédigée dans ce sens, à destination des deux communes PVD.

Fiche 2.3: Le logement d'urgence projeté à Ille-sur-Têt, intègre un projet plus lourd, celui de la rénovation de la maison des œuvres. Cette fiche est donc étroitement liée à la 2.3, qui rentre dans le détail des travaux de



centralité



DE LA COHÉSION Petites ville de demain	es					
	rénovation.					
Partenaires	Pilote: Communes d'Ille-sur-Têt et Millas Partenaires: Région Occitanie					
Dépenses prévisionnel/définitif	Commune d'Ille-sur-Têt : 100 000€ HT Commune de Millas : 40 000 € HT					
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région, 25% maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement soit une subvention au plus de 5 000 € par logement Pour la commune d'Ille-sur-Têt, le projet s'inscrit dans le projet global de rénovation de la maison des œuvres.					
Calendrier	2024-2025					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Occitanie (plan santé/bien-être) Contrat Bourg-centre Occitanie CRTE					
		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la tâche		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs d'avancement de la tâche	Esquisse	Dossier graphique et écrit	MOE		
		Suivi de la maitrise d'œuvre	CR et rapports éventuels	MOE		
	Indicateurs d'évolution thématiques	Nombre de logements créés Typologie des logements créés	Une donnée numérique Une description	CP PVD et		
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer et requalifier les logements communaux Revitaliser les centres bourgs					







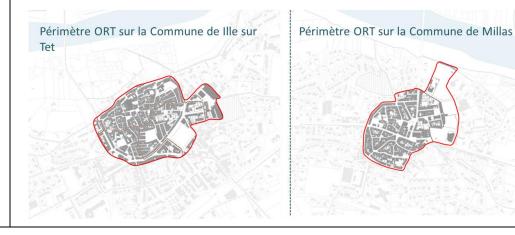


Fiche 1.6 – Développer des logements sociaux à vocation sociale

Site de la maison de œuvres pour Ille sur Tet

Site de la perception pour Millas

Annexes









Fiche 2.1 - Requalifier la place de la République en espace de vie, nouvelle centralité du centre ancien

Fiche 2.2 - Créer des circuits connectés dans le centre ancien

Fiche 2.3 - Créer un quartier culturel dans le centre ancien d'Ille sur Têt



Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20240514-2024-33-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 2.1

Requalifier la place de la République en espace de vie, nouveau pôle d'attractivité du centre ancien

Orientation(s) stratégique(s) prédominante(s) Action nom Action n° Statut Niveau de priorité	Accompagner le développement économique / Valoriser les formes urbaines et les patrimoines Requalifier la place de la République en espace de vie, nouveau pôle d'attractivité du centre ancien 2.1 En projet Fort
Description de l'action	Commune d'Ille-sur-Têt La place de la République est une place en limite sud-ouest du centre ancien de la commune d'Ille-sur-Têt. En tant que place de village depuis la fin du 19e siècle, elle a vocation à accueillir des espaces de vie, des rassemblements festifs, des services, des commerces, des marchés et à se positionner comme un réel pôle d'attractivité de la ville. Actuellement, les espaces libres sont principalement devenus des espaces de stationnement encombrés, entourés par des voies de circulation automobile. Les commerces se délocalisent, petit à petit, vers les zones commerciales, en entrées de ville, laissant des locaux commerciaux vacants, face à des parkings peu vivants. L'objectif de cette fiche action est d'entamer les études de faisabilité de requalification de cette place, de manière à redynamiser le centre, permettre aux habitants de se réapproprier cet espace central et recréer une vraie attractivité de ces lieux. Il s'agit de recréer un pôle d'attractivité rayonnant en cœur de ville. Cette fiche action nécessite de travailler sur plusieurs axes:





1/L'organisation et la lecture des espaces

Aujourd'hui, seuls les espaces à destination de la voiture sont clairement identifiés sur cette place. Ils la ceinturent et laissent peu d'appropriation possible par les usagers piétons et par des terrasses des cafés et/ou des restaurants, par exemple. Il s'agit donc de repenser cet aménagement, en définissant la place de chaque usager et en permettant de percevoir rapidement les périmètres où chacun pourra se mouvoir et investir les lieux. L'objectif étant de créer un pôle d'attractivité et un réel lieu de vie, l'espace piéton doit être au cœur de l'aménagement et permettre une configuration protégée de la voiture et agréable pour s'y arrêter. Par ailleurs, l'espace devra être pensé pour favoriser l'implantation de commerces, de restaurants et de terrasses. Ces espaces devront être lisibles et accessibles pour tous les usagers, de manière à pérenniser un fonctionnement de rez-de-ville vivant.

2/La gestion des mobilités et du stationnement sur la place et la desserte des rues qui s'y connectent

La question de la mobilité sera au cœur des réflexions pour l'aménagement et la requalification de cette place. En effet, elle est essentiellement organisée pour la mobilité du flux routier avec une voie ceinturant la place, et desservant les ruelles qui s'y connectent et supportent un bon nombre de places de stationnement. Les flux de mobilité douce et active n'ont pas de réelle place et doivent s'adapter à la place prise par la voiture. L'objectif est d'inverser la tendance et de redonner la place au piéton pour la création d'un espace de vie. Cependant, il n'est pas question de rendre chaotique la circulation et la desserte des rues alentour et la présence de stationnement est également essentielle pour le fonctionnement des commerces. Tous ces paramètres devront être intégrés de manière à créer un espace de vie appropriable et agréable, pour les piétons et, où chaque flux de mobilité fonctionnerait pertinemment.

3/La reconquête des commerces et plus généralement du Rez-de-ville

Le Rez-de-ville est l'interface entre le bâti et l'espace public. Il joue un rôle crucial dans l'appropriation d'un lieu. A hauteur de piéton, il invite le regard et /ou la présence. Il est donc naturellement l'espace des commerces, des services, des restaurants ou cafés. Ces lieux débordent





même parfois sur l'espace public par la présence de terrasses. Un rez-deville soigné et vivant devient un élément structurant et essentiel pour l'aménagement d'une place, telle que la place de la République. Il est donc nécessaire de mener une réflexion sur la manière d'attirer des commerces, sur le contour de la place et soigner les interfaces bâties et non bâties.

4/La végétalisation et la désimperméabilisation de la place

L'aménagement de la place de la République sera l'occasion de penser en termes de création d'ilots de fraicheur. Il s'agira de réfléchir sur la manière de végétaliser, ombrager et désimperméabiliser la place et créer un espace respirant et confortable pour les usagers.

Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT :

Fiche 1.2: La requalification de la place de la République est en total lien avec la fiche 1.2 portant sur la revitalisation du commerce sur le territoire. Cette place doit retrouver son rôle de pôle d'attractivité et concentrer des commerces de proximité et des services de restauration sur ces contours.

Fiche 1.3: Les mobilités douces et automobiles doivent être totalement repensées et réaménagées sur la place de la République. Or, la modification des flux sur un espace affecte le fonctionnement du maillage sur l'ensemble d'un quartier, il est donc nécessaire d'avoir une vision plus large, de manière à ne pas repousser un problème plus loin. Elle est en lien avec la fiche 1.3 traitant de la mobilité sur le territoire.

Fiche 1.5: La végétalisation est également un des axes de travail pour l'aménagement de la place de la République. C'est donc, naturellement, que l'écho avec la fiche 1.5 se crée.

Fiche 2.2: La place de la République est la dernière étape du circuit connecté qui permet de visiter le centre ancien. Ce choix permet d'acheminer un flux de piétons vers ce nouveau pôle d'attractivité et d'accroitre l'intérêt de créer un lieu de vie et d'échange sur cet espace.

Fiche 2.3: L'aménagement de la place de la République n'est pas dépendant de l'aménagement d'un quartier culturel, dans le centre ancien.





Cependant, il s'agit de la création de deux pôles d'attractivité complémentaires, au cœur du centre et dont les usagers peuvent être les mêmes. Pôle d'attractivité culturel: Quartier culturel d'Ille sur Têt Pôle d'attractivité commercial et lieu de vie : Place de la République Pilote: Commune d'Ille-sur-Têt **Partenaires** Une première étape d'avis architectural sur la place et de croisement des Dépenses études de mobilité et de commerces permettront d'établir un chiffrage et prévisionnel/définitif un plan de financement approprié à ce projet Plan de financement Une première étape d'avis architectural sur la place et de croisement des prévisionnel / études de mobilité et de commerces permettront d'établir un chiffrage et définitif un plan de financement approprié à ce projet Calendrier 2024 à 2026 Lien autres programmes et contrats territorialisés





		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la tâche	
	Indicateurs d'avancement de la tâche	Faisabilité technique	Documents	Commune d'Ille sur Têt et structures d'accompagne ment éventuelles	
		Programmation	Document de programmation	Commune d'Ille sur Têt	
		Esquisse	Dossier graphique, premières ébauches de plans et principes		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs d'évolution thématiques	Intégration des problématiques de mobilités (augmenter la surface dédiée aux piétons, déporter la voiture sans créer de dysfonctionnement, fléchage vers des places de stationnement proches, dispositifs en matière de mobilier, de signalétique)		CP PVD et commune d'Ille sur Têt	
		Intégration des problématiques de résilience et de création d'ilot de fraicheur (augmentation de la surface végétalisée, création de mobilier adapté, ombrages et ensoleillement,)	Citations de paragraphes dans les études, programmation et dossier d'esquisse, extraits de plans	CP PVD et commune d'Ille sur Têt	
		Intérgation des problématique de revitalisation (implantations de commerces, création d'espaces flexibles pour la réception d'évènements,)	Citations de paragraphes dans les études, programmation et dossier d'esquisse, extraits de plans	CP PVD et commune d'Ille sur Têt	
Conséquence sur la fonction de centralité	Lutter contre la vacance Recréer des espaces de	e commerciale vie dans le centre ancien			
Annexes	Fiche 2.1- Requalifier la place de la République en espace de vie, nouveau pôle d'attractivité du centre ancien				



Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20240514-2024-33-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes
de demain

FICHE ACTION N° 2.2

Créer des circuits connectés dans le centre ancien

Orientation(s)	
stratégique(s)	Valoriser les formes urbaines et les patrimoines
prédominante(s)	
Action nom	Créer des circuits connectés dans le centre ancien
Action n°	2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ille-sur-Têt
	De plus en plus simples à mettre en œuvre, les technologies virtuelles ou de
	réalité augmentée ouvrent un champ très large de possibilités pour enrichir
	les parcours de visite, surprendre par de nouvelles animations autour
	d'évènements et redonner une seconde vie au patrimoine, en captant de
	nouveaux publics.
Description de l'action	L'objectif de cette action est de créer des circuits connectés (bilingues en français et catalan) dans le périmètre du centre ancien d'Ille-sur-Têt, de manière à proposer une visite de la ville et une découverte de la richesse de ses patrimoines (urbanisme, architectures, arts et littératures). Il s'agit d'un itinéraire exclusivement dédié aux déplacements doux (marche et cycle). Outre le cheminement sur smartphone, le chemin sera ponctué de panneaux explicatifs bilingues (français et catalan) et de QR Codes. Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT: Fiche 1.3: La fiche 1.3 implique le renforcement et la valorisation des cheminements doux, dans le centre ancien. Cette action s'inscrit totalement dans cette logique.



be demain	T					
	Fiche 2.1: Le cheminement proposé, ici, prévoit de passer par la place de l République. Sa requalification permettra d'en faire un vrai point d'étape o					
	les utilisateurs du circuit connecté pourront s'arrêter et profiter de ce lieu					
	de vie.					
	,					
	Fiche 2.3: Le circuit prévoit, également, de cheminer au sein du quartie					
	culturel autour de l'Hospice. Il connecte les pôles d'attractivité du centre					
	ancien et permet de profiter de ce pôle, des bâtiments et des espaces qui					
	le composent.					
	Pilote: Commune d'Ille	-sur-Têt				
	Partenaires potentiels	: DRAC, SDA, Région Oc	citanie (disposit	ifs Tourisme		
Partenaires	en cours de révision), C	onseil Départemental des	s Pyrénées-Orier	tales, CAUE,		
	SMCGS, Maison de la ca	talité à Perpignan				
Dépenses	50 000 €					
prévisionnel/définitif	A définir avec les par	tenaires potentiels: <i>DR</i>	AC SDA Págic	n Occitanie		
Plan de financement	· ·	en cours de révision), (
prévisionnel / définitif	Pyrénées-Orientales, CAUE, SMCGS					
Calendrier	2024-2025					
Lien autres	2024-2025					
programmes et						
contrats	Contrat Bourg-centre C	Occitanie				
territorialisés						
		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la		
		Application du circuit (numérique)	Extrait et impression	Commune d'Ille		
		Installation des dispositifs physiques (Panneaux, signalétiques, QR codes)	ecran du dispositif Cartographie et photographie	Sur Têt Commune d'Ille Sur Têt		
Indicateurs de suivi	Indicateurs d'avancement de la tâche	(i armeaux, signaletiques, Qrv coues)	Nombre de canaux utlisés pour promouvoir	Sui Tet		
et d'évaluation		Communication sur le circuits	ce dispositif, preuve de l'utilisation de ces	Commune d'Ille sur Têt		
	canaux (documents, photos,)					
		Nombre de connexion au parcours (si donnée disponible)	Donnée numérique si donnée disponible	Commune d'Ille sur Tet		
	Indicateurs d'évolution thématiques	Intégration des problématiques de mobilité douce (sécurisation, confort, accessibilité,etc)	Extrait Cahier des charges, photographie du parcours	CP PVD et commune Ille sur Tet		
Conséquence sur la	Une redécouverte enrichie des monuments et des sites pour attirer de					
fonction de	nouveaux publics et développer l'économie touristique.					

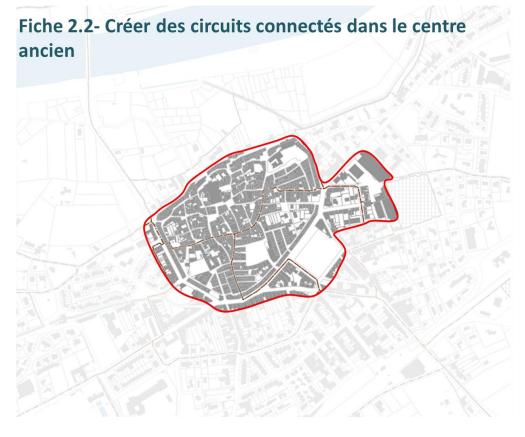




centralité



Annexe





Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20240514-2024-33-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes
de demain

FICHE ACTION N° 2.3

Créer un quartier culturel dans le centre ancien d'Ille-sur-Têt

Orientation(s)	
stratégique(s)	Valoriser les patrimoines naturels, paysagers et architecturaux
prédominante(s)	
Action nom	Créer un quartier culturel dans le centre ancien d'Ille-sur-Têt
Action n°	2.3
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ille-sur-Têt
	La commune d'Ille-sur-Têt présente un héritage culturel extrêmement
	marqué. Outre le site naturel classé des Orgues qui s'inscrit dans le
	paysage de la ville, la commune a historiquement porté une culture
	catalane forte, à travers la langue, la littérature, ses traditions populaires
	et musicales, l'architecture et les œuvres d'art. Ce riche et important
	héritage culturel perdure et se voit valorisé par les stratégies politiques
	de rénovation et création d'équipements à destination des habitants,
Description de	des visiteurs et des nombreuses associations actives d'Ille-sur-Têt, dans le
l'action	cadre d'un projet de développement culturel et touristique, dont le
	quartier culturel sera l'outil principal et une de ses matérialisations.
	Le quartier autour de l'ancien Hospice et de l'église de la Rodona
	concentre naturellement un certain nombre d'éléments de patrimoine
	urbain et architectural de la ville (église romane, rempart du 14º siècle,
	hospice des 17e et 18e siècles). Des projets d'équipements culturels s'y
	développent et s'articulent autour des places et du jardin de la Rodona.
	Il est proposé ici d'aménager un vrai quartier culturel. Cela permettrait
	de créer un pôle d'attractivité, dans le cœur de ville, avec une identité





forte et ainsi de valoriser et revitaliser le centre ancien.

L'aménagement de ce quartier est déjà amorcé. Trois projets y sont déjà en cours et constituent trois sous actions de cette fiche. Etant donné la nature de cet ensemble hospitalier (hospice – église de Rodona- jardins), une phase d'études est un préalable nécessaire avant les restaurations futures. Cette phase est un des éléments de l'axe scientifique du projet.

1/La rénovation de l'Hospice pour l'accueil d'une programmation d'équipement culturel

Programmation:

L'année 2023-2024 est consacrée à une phase d'études archéologiques (sondages sédimentaires et lecture du bâti) et une mission de diagnostic sanitaire de l'ensemble des monuments et des espaces qui constituent l'ensemble hospitalier.

Ces deux points conditionnent l'avant-projet.

Il s'agit de réaliser un espace muséographique multi thématiques. Les différentes pièces du monument permettront de proposer des séquences culturelles sur les thèmes, des paysages du territoire, de l'eau, des Orgues, de l'histoire de l'Hospice et de ses liens avec la ville et la population, des œuvres d'art des églises de la ville et du département (du type trésor d'église amélioré), etc... La modernisation de la programmation muséographique va jouer un rôle central pour la revitalisation du quartier et dans la réappropriation du lieu et de ses contenus par les populations locales. Elle permettra notamment de faire écho au site des Orgues et de capter une partie des visiteurs. Ces derniers pourront ainsi être redirigés vers les pôles d'attractivité commerciale et de restauration d'Ille-sur-Têt.

<u>Travaux de rénovation</u>: Les objectifs de la phase 2 du chantier de l'Hospice sont de mettre en cohérence les ailes sud et est de l'hospice avec l'aile nord, qui est en cours de restauration, afin de restituer les espaces et les volumes de l'ensemble hospitalier au plus proche de l'état qu'ils avaient aux XVIIe et XVIIIe siècles et de rétablir le cheminement vers l'église de la Rodona, en passant par le jardin. Ce programme









prendra en compte l'ensemble du site, c'est-à-dire l'Hospice, mais aussi la Rodona, l'église médiévale qui le jouxte et son jardin.

2/La Rodona

Tout en faisant partie du parcours de visite, l'église pourra être utilisée indépendamment, notamment pour de la diffusion artistique par des petites formations. Ainsi, des travaux nécessaires pour son ouverture aux publics seront réalisés, en tenant compte de ses nouvelles fonctions possibles. Ses abords seront aussi pris en compte, tant au niveau de ses accès que par sa mise en valeur. Il est envisagé de la dégager des constructions parasites sur son front nord et Est. Ceci permettra d'accentuer l'attrait de ce quartier culturel en mettant au jour sa façade nord, une partie du clocher, le chevet et une partie du rempart médiéval. Le jardin bénéficiera d'un traitement particulier, dont la végétalisation sera en rapport avec l'histoire des lieux.

3/La rénovation de la maison des œuvres pour la création d'une maison des associations

Programmation: La commune compte plus de 100 associations, elle en loge plus de 30 dans divers locaux, éparpillés sur la commune. Elle possède aussi la maison des œuvres, un grand ensemble qui accueille déjà plusieurs associations, mais aussi de nombreux espaces vacants du fait de la vétusté du site et de problèmes liés à l'accessibilité. Ce site est très intéressant d'un point de vue architectural, avec une grande cour, il a aussi l'intérêt de se situer à proximité de l'Hospice d'Ille-sur-Têt de l'église de la Rodona, destinés à devenir un centre d'interprétation et le lieu culturel majeur de la commune. Il s'agit, donc, d'y créer une maison des associations pour l'ensemble des associations culturelles, éducatives, mais aussi de loisirs (jeux, couture, etc...), de la commune. Les associations sportives seront, quant à elles, plutôt orientées vers les équipements du complexe sportif stades / piscine, situés en extérieur du centre ancien.





La Maison des Associations est au cœur du plan d'action culturel de la commune. Envisagé comme un véritable outil dédié à cette mission d'accompagnement culturel et social, le bâtiment s'apprête à accueillir ces nouveaux usages, tout en tenant compte des contraintes spécifiques du lieu. Il s'agirait de créer des locaux partagés par des associations œuvrant dans des secteurs identiques ou voisins. Il est aussi envisagé d'ouvrir le lieu aux publics scolaires et hors temps scolaire, dans le cadre d'une politique communale d'éducation artistique et culturelle.

Travaux de rénovation : Le bâtiment de la maison des œuvres étant une construction très ancienne, une mise en conformité, au regard des mesures de sécurité et d'accessibilité établies pour un établissement accueillant du public est aujourd'hui indispensable. Des travaux de réfection de l'enveloppe, de structure à l'intérieur des bâtiments, de mise en accessibilité et de rénovation énergétique sont prévus. Le projet prévoit dans son programme de se tourner vers une conception bioclimatique afin de concevoir un bâtiment respectueux de l'environnement.

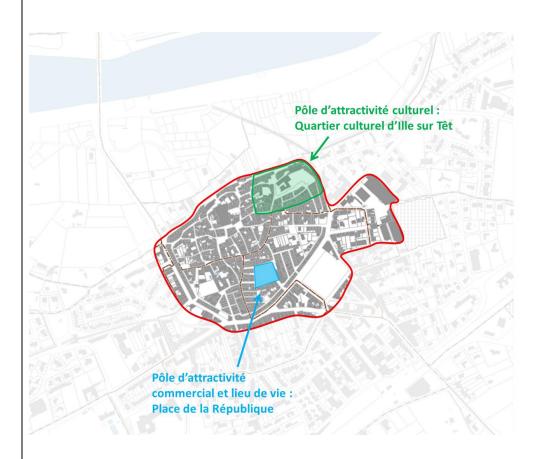
Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT :

Fiche 1.3: L'aménagement d'un quartier culturel dans le centre ancien et, donc d'un pôle d'attractivité en cœur de ville, nécessite de travailler sur les mobilités et l'accessibilité. A ce titre, cette fiche sera en lien avec la fiche 1.3 traitant globalement des schémas de circulation et des poches de stationnement sur la commune d'Ille-sur-Têt.

Fiche 1.4: Le quartier culturel d'Ille-sur-Têt et les projets qu'il porte, intègreront des questions de végétalisation et d'imperméabilisation. La rénovation de l'Hospice doit contribuer à la création d'un poumon vert, dans le centre. L'objectif est de créer un îlot de fraicheur urbain, favorisant l'appropriation de l'espace pour les usagers, l'infiltration de l'eau dans les sols et le développement de la biodiversité.



Fiche 2.1: La requalification de la place de la République doit permettre la création d'un pôle d'attractivité à destination d'activités commerciales et d'évènements. Elle sera connectée à l'aménagement du quartier de l'Hospice, pôle d'attractivité culturel de la ville, de manière à mailler le centre ancien. Chaque pôle d'attractivité pourra capter les usagers de l'autre et permettre de créer un fort effet de revitalisation et de dynamisation sur l'ensemble du périmètre ORT.



Fiche 2.2: Les circuits connectés prévus dans cette fiche incluent des étapes dans ce quartier remarquable d'Ille-sur-Têt. Cela doit permettre de guider des usagers (habitants ou touristes) vers cet espace, l'Hospice et la maison des œuvres.

Pilote: Commune d'Ille-sur-Têt

Partenaires

Partenaires potentiels: Etat, DRAC, Région Occitanie, Conseil

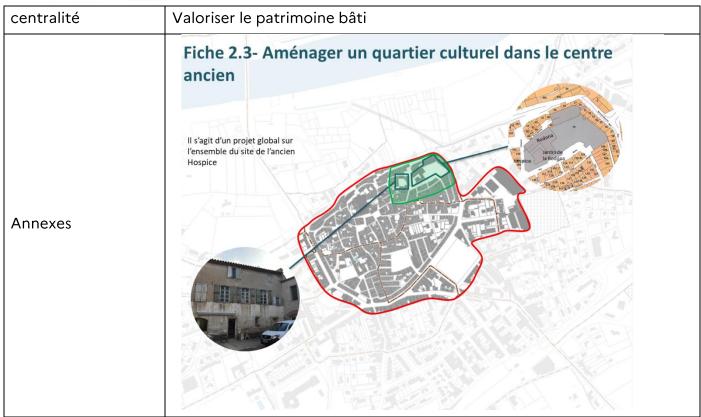
Départemental des Pyrénées Orientales. Atelier d'architecture Serra





	1/ Projet de la phase 2 Hospice programme (prévisionnel) global de 2 M €					
	de travaux HT (hors études et maîtrise d'œuvre).					
Dépenses	·	: dépenses prévisionnelle	•	HT		
prévisionnel/définitif		de œuvres : dépenses pré				
	travaux HT	ie œovies, depenses pre	, visioninenes de	1.511 6 46		
		naina nakantiala. Etak E				
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir avec les partenaires potentiels : Etat, DRAC, Région Occitanie, Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Atelier d'architecture Serra					
Calendrier	2024-2025-2026					
Lien autres						
programmes et						
contrats	Bourg Centre Occitanie					
territorialisés						
		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la tâche		
		Quartier: Synthèse d'avancement global sur les avancées des 3 projets structurants (Hospice, Rodona et Maison des œuvres), dispositifs mis en place sur le quartier pour son aménagment et l'appui de son identité (aménagement des espaces publics, positionnement de signalétiques, mise	Document	CP PVD et commune d'Ille sur Têt		
	Indicateurs d'avancement de la tâche	en place de mobiliers,) Hospice phase 2 : Esquisse, APS,	Dossier graphique et	MOE		
		Hospice phase 2 : Suivi de la maitrise	CR et rapports	MOE		
		d'œuvre Rodona : Esquisse, APS, APD, PRO, DCE	éventuels Dossier graphique et	MOE		
		Rodona : Suivi de la maitrise d'œuvre	ecrit CR et rapports éventuels	MOE		
Indicateurs de suivi		Maison des œuvres : Esquisse, APS, APD, PRO, DCE	Dossier graphique et écrit	MOE		
et d'évaluation		Maison des œuvres : Suivi de la maitrise d'œuvre	CR et rapports éventuels	MOE		
		Intégration de la problématique d'identité (lecture du quartier comme étant un espace / pôle culturel, aménagement des espaces, signalétiques,)	Citationsdans les études, programmation et dossier à toutes les phase des projets, extraits de plans	CP PVD et commune d'Ille sur Têt		
	Indicateurs d'évolution thématiques	Intégration des problématiques de mobilités (évolution de la surface dédiée aux piétons VS la voiture, fléchage vers du stationnement proche, dispositifs en matière de mobilier, de signalétique, rayonnement vers d'autres centralités)	Citations de paragraphes dans les études, programmation et dossier à toutes les phase des projets, extraits de plans	CP PVD et commune d'ille sur Têt		
		Intégration des problématiques de résilience et de création d'ilot de fraicheur (augmentation de la surface végétalisée, création de mobilier adapté, ombrages et ensoleillement,)	Citations de paragraphes dans les études, programmation et dossier à toutes les phase des projets, extraits de plans	CP PVD et commune d'Ille sur Têt		
Conséquence sur la	Développer l'attractivité des centralités					
fonction de	Développer l'offre cult	urelle		Développer l'offre culturelle		









Fiche 3.1 - Créer un pôle de santé au cœur de ville pour améliorer l'accès aux soins dans la ville de Millas

Fiche 3.2 - Créer une coulée verte en centre-ville

Fiche 3.3 - Étudier les possibilités de transfert de l'Hôtel de Ville de Millas pour rendre accessible le service public à tous



Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.1

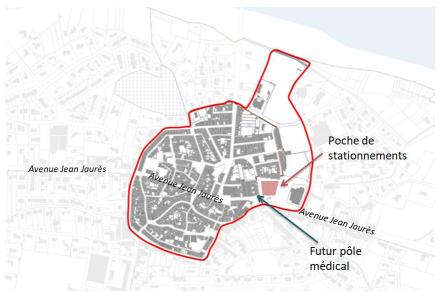
Créer un pôle de santé au cœur de ville pour améliorer l'accès aux soins dans la ville de Millas

Orientation(s)	Améliorer le cadre de vie des habitants / Valoriser les formes urbaines et les
stratégique(s)	patrimoines
prédominante(s)	
Action nom	Créer un pôle de santé au cœur de ville pour améliorer l'accès aux soins
	dans la ville de Millas
Action n°	3.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes de Millas
Description de	Commences de l'imas
l'action	La ville de Millas souhaite agir pour l'amélioration de l'accès aux soins pour
T action	
	les habitants de la commune. En effet, le dernier généraliste du centre-ville
	a pris sa retraite en début d'année 2024, laissant le centre ancien sans
	service médical de proximité. Il existe aujourd'hui une maison de santé,
	implantée en entrée de ville, au niveau de la zone commerciale. Elle est
	donc excentrée, et déjà surchargée de patients. L'objectif de cette fiche est
	de proposer la création d'un nouveau pôle de cabinets médicaux, au cœur
	de ville.
	Le bâtiment accueillerait la création de locaux médicaux (libéraux), afin de
	lutter contre la désertification médicale dans la commune, et la création de
	logements à destination des internes en médecine qui utiliseraient les
	locaux, pour leur activité. Cette programmation va avoir comme
	conséquence d'améliorer sensiblement la qualité de vie des habitants en
	proposant une offre de service médical, en cœur de ville, accessible à tous.
	properties and and an extension of a coost
	Suite à l'acquisition foncière de la maison Hoogland, le projet consiste à
	rénover et requalifier le bâtiment, pour accueillir ce projet. Celui-ci s'inscrit
	renover et requaimer le batiment, pour accoenin ce projet. Celui-et s'inscrit



dans le patrimoine architectural remarquable de la ville de Millas. Il s'agit, donc, de valoriser le patrimoine bâti et de contribuer au dynamisme du centre-ville. Outre la valorisation patrimoniale, ce bâtiment a un positionnement central, à proximité de places de stationnement et largement accessible par les piétons. Historiquement, ce bâtiment accueillait déjà un cabinet médical ainsi qu'un office notarial.





La configuration de ce bâtiment permet de proposer à la fois des cabinets médicaux en rez-de-chaussée et au R+1 et des logements en R+2. Des lourds travaux de rénovation sont à prévoir, notamment pour rendre le bâtiment accessible (aujourd'hui les niveaux induisent des marches d'escalier à chaque étage et l'absence d'ascenseur empêche l'accès aux personnes à mobilité réduite). La mise en accessibilité est au cœur du projet de rénovation.







Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT :

Fiche 1.3: La création d'un pôle médical ne peut se faire sans intégrer la réflexion sur la mobilité (pour l'accessibilité globalement et le stationnement). Ces questions devront être menées de front. Par ailleurs, lors des projets en matière de mobilité globale, l'existence du projet de la présente fiche devra être prise en compte, de manière à ne pas proposer de scénario impactant négativement l'accès à ces nouveaux services.

Fiche 1.4: Le bâtiment, identifié pour la création du pôle médical, nécessite une rénovation totale, y compris énergétique. Il ne s'agit donc pas que d'une action ciblée sur la rénovation énergétique mais le bâtiment devra à termes respecter les normes en vigueur en matière de performance énergétique et intégrer des critères environnementaux ambitieux.

Partenaires	Pilote: Communes	de Millac
Partenaires	Phote : Communes	de Millas

Partenaires: EPF Occitanie / Opérateurs publics ou privés

Dépenses prévisionnel/définitif

Dépenses prévisionnelles totales : 700 000 euros (montant pouvant évoluer

en fonction des résultats de l'étude structurelle)

Dépense prévisionnelle étude : 20 000 euros

Plan de financement prévisionnel /

A définir avec les partenaires potentiels : Etat, Région, CD66, CC Roussillon-

visionnel / Conflent, ARS, EPFO, Fonds verts: friches







Simunité DES TERRITOIRES de demain					
définitif					
Calendrier	2024-2025				
Lien autres	Contrat Bourg-centre Occitanie				
programmes et					
contrats					
territorialisés					
Indicateurs de suivi		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la tâche	
et d'évaluation		Etudes pour la rénovation de la maison Hoogland	Documents	Bureaux d'études missionnés	
	Indicateurs d'avancement de la tâche	Programmation pour le projet	Document Cahier des charges	Commune de Millas	
		Esquisse, APS, APD, PRO, DCE	Dossier graphique et écrit	MOE	
		Suivi de la maitrise d'œuvre	CR et rapports éventuels	MOE	
		Intégration dans le dossier des problématiques d'accessibilité à toutes les phases du projets	Citations de paragraphes dans les études, programmation et dossier d'esquisse, extraits de plans, CR et suivi maitrise d'œuvre et d'execution	CP PVD et commune Millas (et MOE et MOEX pour CR)	
	Indicateurs d'évolution thématiques	Intégration dans le dossier des problématiques de desertification médicale (offre/besoin)	Citations de paragraphes dans les études, programmation et dossier d'esquisse, extraits de plans, CR et suivi maitrise d'œuvre et d'execution	CP PVD et commune Millas (et MOE pour CR)	
Conséquence sur la	Rénover et réhabiliter u	n ilot dans le centre ancie	n		
fonction de	Redorer l'image visuelle	du centre ancien			
centralité					
Annexes					







Programmation multi fonctionnelle

- Création de locaux médicaux Création de logements pour les médecins ayant les locaux en usage

Réhabilitation et valorisation du patrimoine bâti



























Photos du bâtiment Hoogland en état (avant rénovation)



Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.2

Créer une coulée verte en centre-ville

Orientation(s)	
stratégique(s)	Améliorer le cadre de vie des habitants
prédominante(s)	
Action nom	Créer une coulée verte en centre-ville
Action n°	3.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Millas
Description de l'action	La question de la nature en ville constitue un enjeu majeur pour l'amélioration du cadre vie et l'attractivité communale. L'identification des espaces potentiels de « nature » pour intensifier la place de la végétation, au sein du tissu bâti existant, permet de proposer une stratégie globale, grâce à la mise en réseau de ces espaces et de constituer un maillage cohérent, dans la structuration d'une trame verte urbaine. Ces espaces végétalisés assurent différents usages : récréatif, ornemental, support de biodiversité et de mobilités douces. L'action consistera, donc, en la création d'une trame verte, en cœur de ville, dont le cheminement a été identifié (depuis le monument aux morts, avenue Jean Jaurès, en passant par le parc de la Médiathèque, les arènes et jusqu'au terrain de pétanque). Ce parcours permet de lier des espaces de vie et créer un réseau de petits pôles d'attractivité et espaces de vie agréables, végétalisés, et perméables. Cette action permet également de créer un îlot de fraicheur urbain conséquent et de monter en résilience. Il s'agira, dans un premier temps, de mener des études de requalification paysagère et d'impact écologique, afin d'établir un projet cohérent avec le site. Création d'un îlot de fraicheur et montée en résilience du centre-ville : Les villes des Pyrénées Orientales sont touchées de plein fouet par le changement climatique. Les températures élevées, pluviométrie extrêmement faible, couloir de tramontane, associés à l'imperméabilisation des centres anciens impliquent une forte vulnérabilité du territoire face aux canicules, sécheresse, etc Il s'agit,





donc, de redonner une place à la nature pour concevoir des espaces publics agréables et confortables pour les habitants. Le volet paysager sera au cœur du projet pour donner une identité forte à chaque espace. Par ailleurs, la désimperméabilisation et la création d'une continuité verte permettent de favoriser le développement et l'évolution de la biodiversité.

Création d'un réseau de pôles d'attractivité: Ces espaces frais, renaturés et agréables, doivent être support de nouveaux espaces attractifs et lieux de vie pour les habitants. Les petites rues serrées du centre ne permettent pas de créer un réseau d'espaces attractifs connectés et sécurisés. Ainsi, l'arc prévu pour la coulée verte vient ceinturer le centre et prévoit d'accueillir des espaces de vie et d'attirer l'installation d'équipements (scène artistiques, équipement culturels, par exemple), de commerces (boutiques éphémères, lieu de vente pour les producteurs, artisans, etc...) et autres lieux de vie et de rencontres.

Favoriser les mobilités douces: Le tissu urbain du centre ancien implique une circulation parfois conflictuelle entre les différents flux. Certaines rues ne permettent le passage que d'un seul véhicule et ne prévoit pas du tout d'espace de circulation à destination des mobilités douces. Le projet de création de la coulée verte a vocation à redonner une place quasi exclusive aux mobilités douces. Il s'agira de proposer un cheminement sécurisé et agréable, ceinturant à l'est le centre ancien et permettant un déplacement plus confortable.

La mise en place opérationnelle, dans un second temps, se déroulera de manière phasée (en lien avec l'action d'étude sur la mobilité et les poches de stationnement).

Phase 1: Espace Allée Henri Barbusse

Phase 2 : Esplanade devant la médiathèque

Phase 3: Espace autour des arènes

Phase 4: Ancien camping

Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT :

Fiche 1.2: La création de cette coulée verte permet de recréer un axe structurant et attractif de la ville, perpendiculaire à l'axe commercial principal qui s'est constitué le long de la route départementale D916. Ce nouvel axe vert doit pouvoir être en mesure de capter des commerces et de proposer des espaces attractifs pour l'activité économique. Cette coulée verte doit également permettre de revaloriser l'espace du marché





et impulser la redynamisation de celui-ci.

Fiche 1.3: La coulée verte est imaginée de manière à créer un cheminement dédiée aux circulations douces. Elle redonnera une place aux piétons dans le centre-ville et permettra de diffuser ses flux dans le périmètre de la cellera historique. Par ailleurs, la mobilité devra être réfléchie dans sa globalité, le fait de réduire la place de la voiture ne devra pas induire de disfonctionnement dans le schéma de circulation et les questions de stationnement devront être intégrées de manière à préserver et optimiser les possibilités de garer son véhicule en ville, pour profiter des espaces de Millas.

Fiche 1.5: La végétalisation et la création d'îlot de fraicheur en centreville constitue le cœur du projet de coulée verte. Il s'agit de désimperméabiliser les sols, offrir des lieux de nature, résilients aux habitants, au cœur de ville. Par ailleurs, cette continuité d'espaces verts, proposée dans cette fiche, permettra de respecter et favoriser le développement de la biodiversité en ville. La majorité des problématiques portées par la fiche 1.5 seront intégrées dans le projet de coulée verte.

Fiche 3.3: Une des possibilités d'implantation de l'Hôtel de Ville, pour le rendre accessible, serait au cœur du projet de coulée verte (au niveau de l'actuelle médiathèque). Les avancées du projet de la coulée verte alimenteront l'étude de faisabilité du transfert du bâtiment, pour considérer l'ensemble du projet dans les réflexions.

Dantanaina	Pilote : Commune de Millas
Partenaires	Partenaires potentiels : AURCA / Ademe / CAUE
Dépenses	Une étude de programmation sera réalisée à partir de 2024 afin de
prévisionnel/définitif	définir précisément le projet et le plan de financement.
Plan de financement	A définir avec les partenaires potentiels suivant :
prévisionnel /	DETR
définitif	Région Occitanie







	Fond vert				
Calendrier	2024-2026				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Occitanie (plan santé / bien être) CRTE Bourg-Centre Occitanie				
		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la tâche	
		Etudes sur le projet	Documents	Bureaux d'études en charges des études	
		Délibarations relatives au projet	Délibérations	Commune de Millas	
	Indicateurs d'avancement de la tâche	Programmation pour le projet	Document Cahier des charges et planning des actions par phase	Commune de Millas	
		Esquisse	Dossiers graphiques et écrits	MOE	
		Suivi de la maitrise d'œuvre	CR et rapports éventuels	MOE	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs d'évolution thématiques	Intégration des problématiques de résilience et de création d'ilot de fraicheur (augmentation de la surface végétalisée, création de mobilier adapté, ombrages et ensoleillement, corridor écologique pour la biodiversité)	Citations de paragraphes dans les études, programmation et dossier d'esquisse, extraits de plans	CP PVD et commune de Millas	
		Intégration des problématiques de revitalisation (création d'espaces propices au rassemblement, à la pause, à la récréation, aménagement permettant l'installation confortable du marché,)	Citations de paragraphes dans les études, programmation et dossier d'esquisse, extraits de plans	CP PVD et commune de Millas	
		Intégration des problématiques de mobilités (augmenter la surface dédiée aux piétons, déporter la voiture sans créer de dysfonctionnement, fléchage vers des places de stationnement proches, dispositifs en matière de mobilier, de signalétique)		CP PVD et commune de Millas	
	Maintenir une qualité de vie dans le centre ancien (confort d'été)				
Conséquence sur la	Requalification paysagère				
fonction de centralité	Développer l'attractivité de la commune				
	Augmentation de la résilience face aux changements climatiques				
Annexes					













Plan et photomontage - AURCA 2022



Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20240514-2024-33-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Petites villes
de demain

FICHE ACTION N° 3.3

Etudier les possibilités de transfert de l'Hôtel de Ville de Millas pour rendre accessible le service public à tous

Orientation(s) stratégique(s) prédominante(s) Action nom Action n° Statut	Développer les mobilités et connexions / Valoriser les patrimoines et formes urbaines / Améliorer le cadre de vie des habitants Etudier les possibilités de transfert de l'Hôtel de Ville de Millas pour rendre accessible le service public à tous. 3.3 En projet
	Fort
Niveau de priorité Maître d'ouvrage	Commune de Millas
Description de l'action	L'hôtel de ville de Millas est situé dans le centre ancien et connaît des difficultés d'accessibilité pour les usagers et les agents. Le bâtiment ne répond plus aux exigences d'un ERP (établissement recevant du public). De ce fait, il convient de transférer la mairie dans un autre bâtiment. La commune dispose d'un bâtiment dans le centre-ville qui pourrait accueillir la mairie. Cette fiche action propose donc de lancer une étude globale sur le périmètre du centre ancien pour comprendre où positionner ces différents services et comment gérer le patrimoine bâti de la ville, au regard des problématiques d'accessibilité, de mobilité, de stationnement, de lecture de l'espace et des besoins utilisateurs.
	L'objectif est de déboucher sur des scénarios d'implantations pertinents et chiffrés. Le résultat de cette étude permettra de prendre des décisions sur d'éventuelles réorganisations de l'implantation de l'Hôtel de ville.
	Transversalité et lien avec les autres fiches action de l'ORT :



Petites villes de demain



	Fiche 1.3: La réflexion sur le déplacement de l'Hôtel de Ville se pose		
	principalement pour des questions de mobilité et d'accessibilité. En effet,		
	il est aujourd'hui très compliqué d'accéder à ce service public. Des		
	questions d'accès au bâtiment (fléchage, possibilité de stationner à		
	proximité, etc.) et des questions d'accessibilité au sein même du bâtiment		
	(étage, pas d'ascenseur, architecture du bâtiment, etc.) impliquent de		
	travailler, en premier, sur les problématiques portées par la fiche 1.3.		
	Fiche 3.2: L'emplacement pressenti pour le transfert de l'Hôtel de ville se		
	positionne au cœur de la coulée verte, proposée dans la fiche 3.2. Il		
	s'agira, donc, d'intégrer les données projet de la fiche 3.2 pour disposer		
	de données pertinentes pour l'étude.		
Partenaires	Pilote: Commune de Millas		
Tartenanes	Partenaires potentiels : à définir		
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir		
	Cette action est la moins mature des actions proposées pour la commune		
	de Millas. Les constats ont fait émerger un besoin de réorganisation		
Plan de financement	rapide des services de la ville. Ainsi le plan de financement de cette étude		
prévisionnel / définitif	est encore en cours d'examen.		
derinitii	Les réflexions seront menées en lien avec la Communauté de Communes		
	Roussillon Conflent et en concertation avec les habitants de Millas.		
Calendrier	2024-2026		
Lien autres			
programmes et	Bourg-Centre Occitanie		
contrats	boorg-centre occitaine		







		Indicateurs	Mode de preuve	Pilote de la tâche
Indicateurs de suivi		Cahier des charges de l'étude	Document	commune de Millas
	Indicateurs d'avancement de la tâche	Suivi de la production de l'étude	CR de lancement, CR intermédiaire, CR de livraison	Bureau d'étude missionné
		Rapport final	Document	Bureau d'étude missionné
et d'évaluation	Indicateurs d'évolution thématiques	Intégration dans le dossier des problématiques d'accessibilité (accessibilité à l'intérieur du bâtiment et aux abords)	Extrait du cahier des charges pour justifier la demande, Extrait de l'étude et extrait de plan prouvant la prise en compte de l'accessibilité	CP PVD et commune de Millas
		Intégration de l'impact financier des solutions proposées pour la prise de décision	Extrait de l'étude avec les données chiffrées	CP PVD et commune de Millas
Conséquence sur la				
fonction de	Maintenir un service pu	blic dans la centralité		
centralité				
Annexes	Il s'agit d'étudier la possibilité de transférer l'hôtel de ville dans les locaux de l'actuelle médiathèque. L'objectif est double : Permettre une meilleure accessibilité S'inscrire dans le projet global de coulée verte (fiche 3.2)			





Petites villes

Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

ANNEXES

Annexe 4 – Maquette financière





ANNEXE 4 – Maquette financière

Fiche action	Maitre d'ouvrage	Cout prévisionnel	Plan de financement	Calendrier
<u>Fiche action 1.1</u> - Lancer une étude pré- opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH- RU	COMMENSATI DE COMMENS HOUSEALON COMMENT	Environ 50 000 € HT	Subvention ANAH pour l'étude : 50% de l'étude Partenaires potentiels : DDTM66, Office 66, EPF Occitanie	2024 : lancement de l'étude pré-opérationnelle
<u>Fiche action 1.2</u> - Etablir un plan d'action pour la revitalisation du commerce en centre ancien	COMMUNIC DE COMMUNES RUDISSEL LON CONSCERT	A définir	A définir	2024
<u>Fiche action 1.3</u> - Planifier une mobilité fonctionnelle, sécurisée et durable dans les centres anciens	MARIE ILLE SUR TET	Cette fiche s'inscrit dans le projet global des communes PVD. Elle ne prévoit pas pour le moment de budget spécifique. La mobilité devra s'inscrire dans les projets des communes et les fiches actions du présent ORT.	Sans objet	A partir de 2024
<u>Fiche action 1.4</u> - Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics	MAIRIE ILLE SUR TET CHARACS ROUSSILION CONFLENT	Les coûts seront détaillés au fil de l'eau en fonction des projets identifiés sur les périmètres des communes PVD (propriétés Ille-sur-Tet, Millas et Communauté de Communes) Pour le moment les projets en perspectives pour 2024-2025: CCRC: la Catalane: 320000€ Ille sur Tet: Salle des fêtes: 208000€ Millas: Ecole élémentaire: 168 000€, Ecole maternelle: 152000€	A définir avec les partenaires potentiels : Communauté de Communes Roussillon Conflent/ Banque des territoires / Ademe Pour les établissements scolaires, lien avec le programme Edurenov	A partir de 2024
<u>Fiche action 1.5</u> - Désimperméabiliser et végétaliser les centres anciens	ILLE SUR TET	Opération de végétalisation des centres : dépendra au cas par cas des actions identifiées Permis de végétaliser Environ 3000€ par an pour le permis de végétaliser Etude à définir pour la création de places végétalisées	A définir, en fonction des projets validés, avec les partenaires potentiel (communes, fond vert, département)	A partir de 2024
<u>Fiche action 1.6</u> - Développer des logements d'urgence à vocation sociale	MAIRIE ILLE SUR TET	Commune d'Ile sur Tet : 100 000€ HT Commune de Millas : 40 000 € HT	Région, 25% maximum d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement soit une subvention au plus de 5 000 € par logement Pour la commune d'Ille sur Tet, le projet s'inscrit dans le projet global de rénovation de la maison des œuvres.	A partir de 2024





Fiche action	Maitre d'ouvrage	Cout prévisionnel	Plan de financement	Calendrier
<u>Fiche action 2.1</u> - Requalifier la place de la République en espace de vie, nouvelle centralité du centre ancien	MAIRIE ILLE SUR TET	Une étude de programmation sera réalisée à partir de 2024 afin de définir précisément le projet et le plan de financement.	A définir.	A partir de 2024
<u>Fiche action 2.2</u> - Créer des circuits connectés dans le centre ancien	MAIRIE ILLE SUR TET	50 000€ HT	A définir avec les partenaires potentiels : DRAC, SDA, Région Occitanie (dispositifs Tourisme en cours de révision), Conseil Départemental des Pyrénées- Orientales, CAUE, SMCGS	2024-2025
<u>Fiche action 2.3</u> - Créer un quartier culturel dans le centre ancien d'Ille sur Têt	MAIRIE ILLE SUR TET	1/ Projet de la phase 2 Hospice programme (prévisionnel) global de 2 M € de travaux HT (hors études et maîtrise d'œuvre). 2/ Projet de la Rodona : dépenses prévisionnelles de 800 000€ HT 3/ Projet de la Maison de œuvres : dépenses prévisionnelles de 1.5 M € de travaux HT	A définir avec les partenaires potentiels : Etat, DRAC, Région Occitanie, Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Atelier d'architecture Serra	2024-2026 Le projet de la phase 2 de l'Hospice et le projet de la maison des œuvres commenceront en premier
<u>Fiche action 3.1</u> - Créer un pôle de santé au cœur de ville pour améliorer l'accès aux soins dans la ville de Millas		Dépenses prévisionnelles totales : 700 000 euros (montant pouvant évoluer en fonction des résultats de l'étude structurelle) Dépenses prévisionnelles étude : 20 000 euros	Partenaires potentiels : Etat, région, CD66, ARS, EPFO, Fonds verts (fond friche)	2024 -2025 Démarrage des études : 2024
<u>Fiche action 3.2</u> - Créer une coulée verte en centre- ville		Une étude de programmation sera réalisée à partir de 2024 afin de définir précisément le projet et le plan de financement.	A définir. Partenaires potentiels : DETR, Région Occitanie, Fond vert	Démarrage des études globales en 2024 Démarrage de la phase 1 de la coulée verte :2024-2025 Démarrage des phases 2, 3 et 4 : à définir
<u>Fiche action 3.3</u> - Etudier les possibilités de transfert de l'Hôtel de Ville de Millas pour rendre accessible le service public à tous		Dépenses à définir suite à la rédaction du cahier des charges de l'étude (2024/2015)	A définir.	2024-2026







Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20240514-2024-33-DE Date de télétransmission : 14/05/2024 Date de réception préfecture : 14/05/2024

ANNEXES

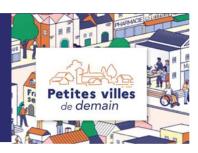
Annexe 5 - Synthèse des outils de **I'ORT**







Les outils de l'Opération de Revitalisation de Territoire - ORT



- VOLET HABITAT -

- L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- Réduction des délais pour le dispositif d'acquisition de bien sans maître
- Le dispositif de défiscalisation « Denormandie dans l'ancien »
- La Vente d'Immeuble à Rénover (VIR)
- Le Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF)

VOLET COMMERCE ET ARTISANAT

- L'encadrement des baux commerciaux
- L'interdiction ciblée des travaux
- L'exonération de taxes pour les PME
- Le renforcement du droit de préemption urbain
- La suspension de la demande d'AEC en périphérie des périmètres ORT
- 1 C'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale en centre-ville
- Le stratégie commerciale en ORT et dispense de CDAC à l'échelle de l'EPCI





Les outils de l'Opération de Revitalisation de Territoire - ORT



VOLET URBANISME

- La Procédure Intégrée pour les Opérations de Revitalisation de Territoire
- Limitation de l'artificialisation des sols
- La constatation d'abandon manifeste d'une partie d'immeuble
- Le permis d'innover

- Le permis d'aménager multi-
- La dérogation à certaines règles du PLU ou de document en tenant lieu
- La mise en demeure de procéder à la réhabilitation au sein de zones d'activités économiques
- L'abattement sur la plus-value immobilières

— VOLET SERVICES PUBLICS —

L'obligation d'information en amont de la fermeture ou du déplacement d'un service public